

Procès verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2013
--

Collège A

M. Alain BONNIN,

MM. Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Eric LOQUIN (jusqu'à 16h puis procuration à Sophie GENELOT), Louis de MESNARD.

Mme Annie VINTER (procuration à Marie-Geneviève GERRER).

Collège B

MM. Jean-Philippe ROLIN (à partir de 15h, procuration à Alain DEREUX de 14h à 15h), Vincent THOMAS, Laurent BRACHAIS, Jean-Charles JULES.

Mmes Marie-Geneviève GERRER, Sophie GENELOT.

Collège IATOSS

MM. Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN, Cédric CLERC.

Collège usagers

MM. Thomas MONNET-POUPON, Arthur GUILLIEN, Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE, Thibault GOURDET.

Personnalités extérieures

MM. José ALMEIDA, Stéphane WOYNAROSKI, Pierre-Charles PONS (procuration à Vincent THOMAS), Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Samuel MERCIER), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN).

Mme Clotilde MARSEAULT.

Absent : M. Pierre GUEZ.

Personnes présentes à titre consultatif

Mme Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,

M. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint, chargé de la Recherche et du Développement,

Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

M. Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Excusé : M. Gilles GENET, Agent comptable..

Invités

M. Grégory WEGMANN, Vice-président CEVU,

M. Franck DENAT, Vice-président CS,

Mme Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,

M. Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,

M. Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers,

M. Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique,

M. Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles,

M. Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements (à partir de 16h30),

Mme Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,

Mme Bénédicte FORTIER, Conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires.

Ordre du jour :

- I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration..... 1
- II) Création de l'université de Bourgogne Franche-Comté : débat et délibération 3

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 6 FEVRIER 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 15 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Mes chers collègues, bienvenue à ce conseil d'administration un peu particulier. C'est probablement l'un des plus importants de ceux que nous aurons l'occasion de partager ensemble.

Avant de rentrer véritablement dans les débats et dans les informations que nous devons partager, je voudrais accueillir Hélène Manciaux, présente aujourd'hui pour la première fois dans notre conseil. Elle a pris la fonction - temporaire pour l'instant - de directrice des affaires générales. Elle va s'occuper de l'encadrement administratif de ce conseil d'administration. Hélène, bienvenue parmi nous.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil d'administration

Le Président.- Je vais passer tout de suite la parole à Marie-Geneviève Gerrer qui va vous donner un certain nombre d'informations sur l'évolution du fonctionnement administratif de ce conseil d'administration.

Mme Gerrer.- Bonjour à tous. Nous avons souhaité procéder à quelques modifications, notamment concernant le PV du CA. Jusqu'à présent, c'était un PV narratif à la 3^{ème} personne. Nous avons voulu le transformer en PV sous la forme *verbatim*. C'est pour cette raison que nous accueillons aujourd'hui Patricia Humblot, sténotypiste, à Besançon. Elle assiste également l'Université de Franche-Comté.

Pourquoi sommes-nous passés à ce nouveau dispositif ? Tout d'abord parce que juridiquement la démarche est tout à fait possible. Les statuts de l'UB prévoient la rédaction d'un PV et d'un relevé des délibérations mais n'apportent pas de précisions sur la forme des documents. Normalement, je vous rappelle que dans le cadre des conseils d'administration de l'UB, trois types de documents doivent être produits à l'issue des CA :

- le PV du CA ;
- le relevé des avis et délibérations ;
- la délibération, c'est-à-dire l'acte individuel lui-même.

Nous voudrions passer à cette nouvelle forme qui va reprendre nos propos mot à mot et non plus faire une narration à propos des affirmations des uns et des autres. C'est un souci de transparence qui nous a menés à cette décision. Jusqu'à présent, le PV était en quelque sorte lissé (le président a dit que...). Vos affirmations étaient reprises et en quelque sorte "arrangées", transcrites. Là, sous la forme *verbatim*, la parole précise de chacun sera retranscrite, ce qui nous semble plus conforme à la réalité.

Jusqu'à présent, les PV étaient disponibles sur Intranet. Ils seront maintenant disponibles sur Internet, c'est-à-dire que chacun aura accès aux PV, aux actes de délibérations et aux délibérations elles-mêmes. Ce qui permettra une plus grande transparence et une facilité d'information plus précise et plus facile.

Le Président.- Merci Marie-Geneviève. C'est une évolution importante qu'il nous fallait mettre en place. Nous y avons travaillé précisément depuis l'arrivée de Géraldine et la prise de fonction d'Hélène en service des affaires générales.

Nous allons donc modifier un peu le fonctionnement administratif du CA. Le corollaire de la sténotypie est qu'il est excessivement important que chacun se présente avant d'intervenir. J'essaierai d'y veiller et de vous le rappeler, ainsi que Marie-Geneviève. Je vous remercie par avance de le faire car la sténotypiste ne connaît pas les noms des uns et des autres.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet de l'ordre du jour de notre conseil d'administration. Un seul point à l'ordre du jour : la création de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, point majeur qui va probablement nous amener à débattre de ce qu'est l'université, de ce qu'est la pluridisciplinarité, de la conception que nous en avons. Ce qui va probablement nous amener également à débattre des relations entre une université et ses territoires. Ce sont des questions essentielles. Tout comme le fait de nous engager sur ce chemin ambitieux que nous vous proposons, qui est de construire cette Université de Bourgogne Franche-Comté. Ce que nous allons essayer de faire réellement en toute confiance avec nos partenaires. Nous allons essayer de créer une véritable union de l'Université de Bourgogne, de l'Université de Franche-Comté et des écoles qui le souhaitent. Une véritable union qui permette de dépasser toutes les craintes que les communautés ont pu avoir par le passé. Je pense que nos communautés y sont prêtes. Le fait de dépasser ces craintes permettra de construire quelque chose d'ambitieux pour la jeunesse de nos deux régions.

C'est une journée importante, je ne vous le cache pas. Je suis donc ému par ce conseil d'administration et cette journée que j'attends depuis si longtemps. Je voudrais également vous remercier d'être présents aussi nombreux aujourd'hui pour ce conseil d'administration. Je remercie tout particulièrement les personnalités extérieures de notre conseil d'administration qui, par leur présence, montrent bien l'engagement des collectivités, l'engagement des partenaires extérieurs aux côtés de l'Université de Bourgogne. Tout le monde ne peut pas être là aujourd'hui, c'est bien naturel.

Plusieurs membres de notre conseil se sont excusés. Je voudrais particulièrement vous transmettre les excuses d'Annie Vinter dont je regrette l'absence, puisqu'Annie est chargée, dans notre équipe, des relations avec l'Université de Franche-Comté et avec nos partenaires. Vous savez également que j'ai chargé Annie, il y a une dizaine de jours, d'être la porteuse du projet des écoles supérieures, du professorat et de l'éducation. Les porteurs de projet sont invités cet après-midi au ministère de

l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une réunion de l'ensemble des porteurs de projets ESPE sur l'ensemble de la France. Annie a donc malheureusement dû s'absenter cet après-midi. Je vous transmets ses excuses, sachant qu'elle aurait bien sûr souhaité être avec nous à l'occasion de cette journée.

II) Création de l'université de Bourgogne Franche-Comté : débat et délibération

Le Président.- Les débats que nous allons avoir aujourd'hui vont marquer le terme d'une première phase importante, 6 à 7 mois au cours desquels nous avons, avec Jacques Bahi, le Président de l'Université de Franche-Comté, repositionné au centre du questionnement politique de nos universités et des écoles la question de la création d'une université de Bourgogne Franche-Comté. Au cours de ces 7 mois, nous avons d'une part réaffirmé notre volonté de créer une université et d'autre part nous avons engagé un débat qui a été approfondi, qui a été long, qui a été large, qui a concerné l'ensemble de la communauté universitaire. C'est donc aujourd'hui une sorte de jalon extrêmement important puisque la délibération qui va vous être proposée au terme de cette séance de débats va engager notre université sur le principe de création de l'Université Bourgogne Franche-Comté. Elle va également poser quelques grands principes en matière de construction de cette Université de Bourgogne Franche-Comté. Je vous montrerai bien entendu le texte qui vous sera proposé dans quelques minutes.

Ce que je voudrais vous dire avant de terminer ces propos introductifs, c'est que vous avez tous bien compris que nous sommes ici dans un enjeu, dans un débat, dans une discussion qui nous dépasse tous puisque la vision que nous devons collectivement avoir, c'est la vision de l'université pluridisciplinaire sur le long terme, pour 20 à 30 ans. C'est donc quelque chose qui nous dépasse tous, les uns et les autres. Ce que je voudrais vous demander très amicalement, avant de rentrer dans les discussions, précisément comme c'est quelque chose de vaste, c'est que tous, en tant qu'administrateurs de l'université, nous soyons capables aujourd'hui de dépasser les lignes, les clivages et les listes qui structurent habituellement l'organisation politique de notre université, et c'est normal. Mais je crois qu'aujourd'hui nous sommes au-delà de ces clivages et de ces lignes de séparation habituels. Il faudra donc qu'en conscience chacun se projette sur l'avenir véritablement à 20 ou 30 ans et puisse émettre son vote en conséquence.

Voilà ce que je voulais vous indiquer en introduction à cette discussion. Je vais maintenant faire deux choses : vous rappeler pourquoi nous vous proposons de nous engager sur ce chemin de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, ensuite je vous rappellerai les principales étapes qui se sont succédées depuis le mois de juillet. Enfin, je vous présenterai le texte de la délibération. Sur cette base, nous pourrons entamer la discussion et le débat.

Vous m'avez probablement tous déjà entendu parler de cela, mais le contexte est particulier. Je vais rappeler le pourquoi de cette proposition, et pourquoi s'engager vers la construction d'une grande université pluridisciplinaire en Bourgogne Franche-Comté. Vous aurez tous compris que le "pourquoi", c'est tout sauf certainement pas pour faire des économies d'échelle, ce n'est certainement pas pour rationaliser les services. Je suis convaincu que dans un premier temps il y aura probablement un surcoût de fonctionnement de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Nous devons tous en être

conscients.

Le "pourquoi" n'est pas non plus de gagner quelques places au classement de Shanghai. On n'est pas dans cette logique. On ne s'inscrit pas dans cette compétition des places à Shanghai.

Le "pourquoi", c'est tout simplement, mais c'est beaucoup, pour que nous soyons collectivement capables de faire en sorte que persiste à long terme une grande université pluridisciplinaire sur le territoire géographique de la Bourgogne Franche-Comté. C'est cela l'objectif. Nous devons tous être capables de faire face avec beaucoup de lucidité à ce qu'est le monde universitaire actuellement. Nous devons être capables de regarder avec beaucoup de lucidité ce que sont nos faiblesses dans un contexte de compétition internationale en matière de recherche, dans un contexte où vous savez que beaucoup d'universités implantent maintenant des antennes dans des territoires distants, ou diffusent leur enseignement par Internet et sont capables de toucher des dizaines ou des centaines de milliers d'étudiants. Elles seront bientôt capables de les diplômer à distance. Dans ce contexte, nous devons avoir conscience du fait que nous, Université de Bourgogne et nos collègues et amis de Franche-Comté, nous sommes petits et fragiles. Il me semble qu'une de nos fragilités, dans le concert international, est le rayonnement de nos laboratoires. Nous avons d'excellents laboratoires. Nous avons aussi des laboratoires plus fragiles, parce que la science est compétitive, qu'elle est difficile. Dire que nous avons des laboratoires fragiles n'est bien entendu pas un jugement de valeur vis-à-vis des collègues qui y travaillent.

Le risque est que ces laboratoires fragiles ne parviennent pas à s'imposer durablement dans le concert de la compétition internationale et que, ces laboratoires s'affaiblissant, les masters adossés sur ces laboratoires perdent également de l'importance et disparaissent et que, petit à petit, et peut-être plus rapidement qu'on ne le pense, l'Université de Bourgogne se trouve réduite à quelques très gros laboratoires sur lesquels s'adosseront quelques masters importants et quelques formations doctorales, mais que nous perdions la capacité de rayonner au meilleur niveau international en recherche et donc master / doctorat sur l'ensemble des grands champs académiques.

L'Université de Franche-Comté est dans la même situation. L'ambition qui vous est proposée est d'associer nos forces, de créer un volume de matière grise suffisant, de recomposer progressivement notre structuration de laboratoires. Ceci pour arriver à maintenir dans tous les grands champs disciplinaires des laboratoires suffisamment puissants pour rayonner au meilleur niveau international, sur lesquels pourront s'appuyer des masters qui pourront garder toutes leurs ambitions, et donc des formations doctorales dans tous les grands domaines académiques.

Ce n'est que cela, mais c'est toute l'ambition qui nous anime. Ainsi que d'être convaincu que cet enjeu est essentiel pour la jeunesse de la Bourgogne et de la Franche-Comté. C'est l'enjeu de faire en sorte que tous les jeunes de la Bourgogne et de la Franche-Comté, s'ils ont envie de faire des études de philosophie, de géographie, de médecine, de physique ou autres, y trouvent accès sur le territoire de leur région et puissent poursuivre ces études au meilleur niveau jusqu'au doctorat. C'est donc une ambition pour la jeunesse des deux régions. C'est également une ambition économique pour la richesse et la dynamique économique de la Bourgogne et de la Franche-Comté, puisque chacun sait bien à quel point une université pluridisciplinaire qui rayonne, avec des laboratoires et des masters, est un véritable moteur intellectuel et économique pour

une région. Ce deuxième enjeu est donc également un enjeu considérable pour l'avenir de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Pour nous, l'enjeu se situe précisément autour de cette perspective de maintenir cette grande université pluridisciplinaire.

A partir de là, je rappelle très rapidement la séquence des événements qui se sont déroulés depuis le mois de juillet. En juillet, Jacques Bahi et moi avons convenu de repositionner cet enjeu de la création d'une grande université au centre de notre projet commun. Très rapidement (dès le mois de juillet), a eu lieu un conseil de direction de l'Université Fédérale de Bourgogne Franche-Comté. Vous savez que l'Université Fédérale est la structure associative qui regroupe UB, UFC, AgroSup Dijon et l'ENSMM (école des micromécaniques de Besançon). Nous avons décidé tous les quatre de nous engager sur ce chemin d'une université. Nous avons convenu d'associer au maximum les écoles d'ingénieurs et de management de la région. Nous les avons invitées à siéger avec nous dans le conseil de direction de l'Université Fédérale. Ce qui s'est fait, puisque d'autres écoles d'ingénieurs sont venues s'associer à nos discussions au mois de novembre.

Nous avons mis en place le conseil d'orientation stratégique de l'Université Fédérale. Ce conseil d'orientation stratégique s'est réuni pour la première fois le 24 octobre à Besançon. Il s'est bien sûr réuni en présence des représentants des deux universités, des deux écoles, mais également des deux Conseils régionaux de Franche-Comté et de Bourgogne, des communautés d'agglomération de Besançon et de Dijon, des représentants des Conseils généraux, de représentants des grands organismes de recherche, de représentants des CHU et de représentants des rectorats. Une quarantaine de personnes, je crois. Au terme de débats tout à fait approfondis, le conseil d'orientation stratégique a pris deux délibérations à l'unanimité. La première est : "oui, nous nous engageons vers la constitution d'un ensemble universitaire interrégional unique." La question du calendrier a également été posée et le COS a voté à l'unanimité le principe de créer cet ensemble universitaire nouveau pour l'année 2014.

La route était donc dégagée pour avancer. La route étant dégagée par le conseil d'orientation stratégique, chacune des deux universités a organisé son congrès en décembre. L'Université de Franche-Comté l'a organisé sous une forme différente, avec une sorte de grand forum de toute la communauté universitaire. Nous avons d'abord procédé à la réunion d'un congrès des élus, le 14 décembre. Ce dernier a permis de débattre. Là encore, dans le cadre de ce congrès, j'ai entendu des craintes, des interrogations, des suggestions. A aucun moment il n'a été dit que le projet de rapprochement et le projet de création d'une Université de Bourgogne Franche-Comté était un projet absurde, dangereux et dans lequel nous ne devons pas nous engager.

Une séquence de 15 réunions publiques (en janvier) ont permis, pour une partie de l'équipe, d'aller dialoguer avec l'ensemble de la communauté universitaire sur tous les sites territoriaux de l'université, dans tous les ensembles de bâtiments du campus dijonnais. Ces réunions publiques ont permis de dialoguer avec près de 600 personnes, ce qui est beaucoup. C'est significatif compte tenu de la taille de notre communauté. Ces réunions ont été l'occasion de discussions très approfondies sur le "pourquoi voulons-nous faire cette Université de Bourgogne Franche-Comté ?", sur le calendrier et sur la vision que nous pouvons avoir du "comment". Peut-être pourra-t-on aujourd'hui discuter du "comment", en tout cas de la vision que je peux vous en proposer.

Au cours que ces 15 réunions publiques, là-encore, je n'ai pas entendu d'oppositions argumentées et claires. J'ai entendu des inquiétudes : elles sont normales.

J'ai entendu des incertitudes : elles sont normales. J'ai entendu des suggestions, des préconisations et nous en tiendrons compte, nous en avons déjà tenu compte, mais personne n'a émis une opposition forte à ce projet d'Université de Bourgogne Franche-Comté.

Les choses en sont là et ce cheminement actif depuis le mois de juillet nous amène à ce conseil d'administration d'aujourd'hui, qui va nous permettre de débattre et de délibérer. Demain après-midi, Jacques Bahi et moi, ainsi que Bernard Cretin, le directeur de l'ENSMM et Claude Bernhard, le directeur d'AgroSup avons rendez-vous avec le cabinet de la Ministre pour discuter plus précisément des modalités qui pourraient être retenues dans le cadre de la loi qui est en cours de révision.

La semaine prochaine, nous nous retrouvons tous à Besançon pour que les deux conseils d'administration de l'UFC et de l'UB votent ensemble de façon symbolique ce qu'elles auront voté séparément, dans un cadre juridique très structuré, et c'est la dernière information que je dois vous amener avant d'entrer dans la discussion. L'Université de Franche-Comté a tenu un conseil d'administration extraordinaire qui est l'homologue de celui que nous avons cet après-midi. Je crois que ce conseil a eu lieu le 15 janvier. Le conseil d'administration de l'Université a voté le texte que je vais maintenant vous présenter, à l'unanimité moins une abstention. Vous voyez donc un consensus fort de nos collègues et amis de Franche-Comté sur le chemin dans lequel nous voulons nous engager.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme informations : le background, le calendrier. Nous pouvons donc maintenant commencer la discussion. Je vous présente le texte de la délibération que je vais vous proposer. Nous allons le lire en détail et le discuter. Ce texte qui vous est proposé est celui qui a été voté par le conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté. Il a été écrit de concert, avec Annie Vinter, Charles Fortier qui est le responsable des relations avec l'Université de Bourgogne en Franche-Comté, avec Jacques Bahi et moi-même. Ce document a été écrit conjointement, il a été soumis au conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté qui a apporté quelques modifications tout à fait mineures et qui sont intéressantes. Je vous les présenterai au fur et à mesure. Je vais vous le lire et je vous propose qu'il nous serve de base de discussion puisque je crois vous avoir présenté vraiment le background de notre action.

Ce texte est le suivant : *"Par cette délibération solennelle de son conseil d'administration, et sous réserve des dispositions législatives en cours d'élaboration..."* Cette phrase a été ajoutée car vous savez tous que la loi en cours de révision reste en phase de négociation entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et un certain nombre de partenaires qui s'articulent autour du ministère. *"... l'Université de Bourgogne décide qu'elle créera officiellement comme membre fondateur, avec l'Université de Franche Comté et tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté qui en accepteront la proposition, une grande Université de Bourgogne Franche-Comté. Les statuts de cette grande Université seront rédigés par ses membres fondateurs, dans la concertation avec leurs communautés. Ils permettront une gouvernance commune respectant les identités de chaque territoire et de chaque établissement-membre ainsi que les intérêts des personnels et des usagers, et seront fondés sur les principes de subsidiarité et de proximité. L'objectif de ces statuts sera de faire évoluer le nouvel établissement vers un modèle fédéral à partir de 2016. Ils entreront en vigueur dès 2014*

pour une période transitoire permettant de fonctionner sur un modèle confédéral.

L'Université de Bourgogne décide que tous les diplômes actuellement portés par les établissements concernés seront officiellement délivrés par l'Université de Bourgogne Franche-Comté dès sa création, en précisant le cas échéant dans l'intitulé du diplôme l'établissement-membre concerné.

L'Université de Bourgogne décide que la signature scientifique du personnel et des doctorants travaillant au sein du futur établissement fédéral, quels que soient l'établissement et le laboratoire d'origine, sera, dès sa création, celle de l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

L'Université de Bourgogne décide que cette grande Université de Bourgogne Franche-Comté devra travailler dès sa création à l'internationalisation de ses activités et renforcer en particulier ses collaborations avec les établissements suisses d'enseignement supérieur et de recherche."

Voilà le document proposé, il est ouvert à notre discussion. Je vous propose d'entrer dans le débat.

M. Jules.- Mes collègues me faisaient remarquer que nous étions dans une configuration un peu curieuse : nous allons voter sur une délibération que nous découvrons malheureusement en séance. Même si nous sommes d'accord, sa teneur et son propos sont connus depuis quelque temps. Sur ce point, on sait que nous avons un certain nombre de désaccords. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille travailler à maintenir une université sur le territoire. Maintenant, c'est peut-être plutôt sur la méthode que nous pouvons diverger.

Il y a déjà un problème de forme dans la démarche : on observe depuis 8 à 10 mois une forte accélération du processus de mise en œuvre de cette fusion. Je ne voudrais pas me tromper, je vais donc reprendre les termes que tu as employés lors de ta candidature du mois de mai, puis au mois de juillet. Tu avais fait un petit discours et nous étions intervenus pour poser des questions, en particulier au mois de mai puisque juillet est allé beaucoup plus vite. Nous t'avions alors interrogé concernant l'élaboration d'une université ou une collaboration avec l'Université de Franche-Comté. Ta réponse, pratiquement mot pour mot, a été la suivante : "*On prendra le temps qu'il faut. Cela peut prendre 10 à 15 ans. Je ne crois pas que l'échéance 2016 soit réaliste.*" Or, depuis le mois de juillet, les choses se sont accélérées. D'ailleurs, au mois d'octobre, je ne me souviens plus si c'est dans le Bien Public ou dans la Gazette, il y avait eu des interviews croisées du Président du Conseil régional et du Président de l'Université de Bourgogne où la perspicacité des journalistes qui vous avaient interviewés avait abouti au fait qu'il y avait peut-être quelques divergences puisque de nouveau, à cette époque, au mois d'octobre, tu avais bien précisé que tu ne voyais pas l'échéance de 2016 comme une échéance réaliste, alors même que le Président du Conseil régional François Patriat insistait pour que cet établissement aboutisse en 2016. Il y avait d'ailleurs eu une question perfide des journalistes - ce qui est surprenant localement - au Président du Conseil régional. Le journaliste avait demandé au Président du Conseil régional si cette fusion des universités préfigurait une fusion des régions. Sa réponse avait bien évidemment été qu'il n'en était pas question, en tout cas pas à l'horizon de 20, 30 ou 50 ans. Je ne me trompe pas ?

Le Président.- Non, mais je vais pouvoir répondre en tout point à tes interrogations.

M. Jules.- Il s'agit donc tout d'abord d'un problème de forme : pourquoi cette accélération subite de la transformation de nos établissements alors même qu'il y a quelques mois il n'en était pas question ? C'est d'autant plus surprenant qu'actuellement le texte sur l'enseignement supérieur est en discussion entre le ministère et ses partenaires, en particulier les syndicats. Je crois qu'une pré-version est sortie aux alentours du 15 janvier, mais elle évolue tous les jours. Il y a de nouvelles choses tous les jours.

Pourquoi ne pas attendre deux mois afin qu'on en sache un peu plus sur le contenu de cette loi pour nous proposer une délibération portant sur la fusion des deux universités ?

Maintenant, sur le fond, tu as posé les deux questions : tout d'abord pourquoi et puis comment.

Je vais commencer par "comment", parce que c'est lié à la discussion actuelle sur le texte. Dans la version actuellement connue, il y a en gros deux solutions dans le regroupement des universités : la mise en place d'une fusion pure et simple dans un même établissement des partenaires qui vont fusionner. C'est donc une fusion claire, nette et précise : un seul établissement, un seul CA, un seul conseil académique, etc. Ou alors, deuxième solution : la communauté d'universités. Dans le cas de la communauté d'universités, on a un établissement qui chapeautera et les deux autres continueront d'exister. Dans ce cas, on a deux niveaux et trois conseils. Si j'ai bien compris, la communauté d'université aurait son propre CA et son propre conseil académique et puis chaque établissement conserverait le sien.

Il est un peu gênant de délibérer sur une fusion en ne sachant pas quelle sera la solution retenue en Bourgogne. D'après ce que tu as dit, je pense que nous irions plutôt vers la fusion en un seul établissement, sachant que la loi n'est pas encore écrite. Voilà pour le "comment".

Il y a le "pourquoi". Nous sommes bien d'accord sur le fait que, de toute façon, l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté ne peuvent pas s'ignorer. Mais comme nous l'avons dit lors de l'élaboration du contrat d'établissement où il y avait une annexe qui était liée, et il y avait d'ailleurs une forte discussion aux mois de février et mars de l'année dernière sur cette annexe. Il y avait donc une annexe commune à l'Université de Bourgogne et à l'Université de Franche-Comté. A cette époque, nous avons déjà discuté assez longuement de la fusion. Nous avons dit que nous étions favorables à des collaborations, mais à des collaborations qu'on pouvait inciter mais qui, en tout état de cause, devaient être choisies. Or, et c'est notre réticence, pour ne pas dire notre opposition, nous ne sommes pas, ici, dans le cas d'une collaboration choisie, nous serons dans le cadre d'une collaboration imposée. On voit d'ailleurs bien qu'au sein d'un même établissement on peut avoir des cultures différentes entre les domaines de formation (SHS, Sciences) et, au sein même d'un certain nombre de domaines, on peut avoir des cultures et des appréciations différentes. Là, on va se retrouver avec un grand établissement où la culture n'est pas la même et on va, dans la rapidité, imposer des collaborations.

Alors que j'étais assez d'accord quand tu disais que la fusion ou l'avancée vers un seul établissement pourrait se faire sur 10 ou 15 ans, là, je crains honnêtement

qu'obtenir ce résultat à échéance de 2 ans soit difficile. Mais je pense que tu as changé d'avis et tu nous diras pourquoi.

L'un des seuls arguments mis en avant pour justifier cette fusion aux forceps - c'est tout de même un peu cela - est de... je reprends ta phrase : "*La fusion permettra à nos laboratoires de rayonner dans tous les champs disciplinaires*". Sur des universités pluridisciplinaires, je ne suis pas sûr qu'il faille une fusion. Tout d'abord "rayonner dans tous les champs disciplinaires" est un challenge. Je suis content que tu l'aies, mais je pense qu'il faut rester prudent en disant cela. Et je ne vois pas, dans le fait de faire un seul établissement, ce qui pourrait nous amener à rayonner dans tous les champs disciplinaires. Je pense que des collaborations peuvent être choisies entre les laboratoires, parce qu'on est bien, au départ, dans le domaine de la recherche, même s'il y a des implications dans le domaine de l'enseignement via les masters qui s'adosent à nos laboratoires de recherche. Je ne suis pas certain que cette fusion facilite le rayonnement de nos laboratoires dans tous les champs disciplinaires. Je pense que des collaborations efficaces et non légiférées, si je puis dire, peuvent amener à des résultats tout aussi probants.

Je disais tout à l'heure que nous étions réticents, ceci pour ne pas dire que nous étions opposés. Je voterai contre cette délibération, même si je suis persuadé qu'il nous faut collaborer avec la Franche-Comté, mais parce que je pense qu'y aller dans de telles conditions n'est pas forcément la meilleure façon de réussir. C'est sur la méthode que je suis vraiment dubitatif.

Le Président.- Jean-Charles, tu as presque tout dit. Je vais répondre à tout cela, je vais essayer de le faire de façon structurée, ordonnée et hiérarchisée. Tu as dit beaucoup de choses, c'est l'essentiel, et les réponses que je vais apporter seront essentielles aux interrogations. Je vais donc être amené à parler de façon un peu prolongée.

Ma vision des choses et le discours que j'ai tenu n'ont absolument pas évolué depuis la campagne de l'an passé. Pour ceux d'entre vous qui ont suivi ce que j'ai dit, j'ai toujours dit - et je l'ai même écrit - qu'il fallait s'engager vers le rapprochement entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté...

Mme Genelot.- Mais qu'il fallait prendre son temps.

Le Président.- Mais qu'il fallait prendre son temps. Vous allez voir que c'est exactement ce qui va se passer dans le modèle que je propose. Je n'ai d'ailleurs pas parlé de fusion. J'ai parlé de rapprochement, j'ai parlé du fait que nous allions créer une grande Université de Bourgogne Franche-Comté. Je n'ai pas utilisé le mot fusion et je ne l'ai pas utilisé à dessein, parce que les connotations qui se cachent derrière le mot "fusion" ont un caractère inquiétant que je ne méconnaissais pas et rapproche de ce qui s'est passé à Strasbourg ou en Lorraine. Les processus de fusion y ont été assez fracturants. Ce n'est pas ce que nous allons vous proposer. Ce n'est pas du tout ce que nous avons en tête. C'est bien pour cela que je n'ai pas voulu utiliser le mot de "fusion", même si peut-être, mais je ne le préempte pas, que le schéma que nous vous proposerons sera dans le cadre juridique de ce qu'est actuellement la fusion. Je vais vous expliquer ce que j'ai en tête et vous verrez que c'est quelque chose de raisonnable.

Honnêtement, je n'ai jamais changé mon point de vue et je pense que la véritable intégration des deux établissements se fera sur 10 à 15 ans et qu'elle ne peut pas se faire autrement que sur 10 à 15 ans. Je parle d'une intégration étroite et profonde entre les différents domaines de recherche et de formation.

Nous avons effectivement aujourd'hui deux cadres juridiques possibles. Il y a celui qui s'appelle juridiquement la fusion et celui qui s'appelle juridiquement actuellement - mais cela va probablement évoluer - la communauté d'universités.

Vous avez remarqué, dans le texte qui vous est proposé, qu'on ne parle ni de fusion, ni de communauté d'universités. On présente les grands principes de ce vers quoi nous voulons aller : un contenu. L'idée et les mots sont importants. L'idée est d'aller vers un dispositif qui soit confédéral en 2014. "Confédéral" ne veut pas dire grand-chose. Et qui soit fédéral en 2016. Je vais vous expliquer ce qu'est "fédéral" en 2016. C'est surtout quelque chose qui respecte le principe de subsidiarité et de proximité. Dans le modèle que je vais vous présenter, on respecte le modèle de subsidiarité et de proximité, avec deux choses qui sont les deux choses véritablement importantes : c'est que dès sa création, c'est l'Université de Bourgogne Franche-Comté qui délivre les diplômes, c'est l'Université de Bourgogne Franche-Comté qui a la signature scientifique. C'est quelque chose de structurant, parce que c'est précisément ce qui fait l'identité même d'une université.

Je reviens aux deux modalités juridiques parce que je ne suis pas certain que tout le monde ait lu les textes aussi attentivement que Jean-Charles. Actuellement, un des deux modèles proposés s'appelle "communauté d'universités". La communauté d'universités est un dispositif dans lequel les établissements qui vont se fédérer, se rapprocher, gardent leur personne morale, persistent en tant qu'établissement identifié. Au-dessus de ces établissements vient se positionner un conseil d'administration. Ce dernier est un peu compliqué dans sa structuration. Il y a, en gros, un premier collège qui est celui des chefs d'établissement. Ce collège coopte des personnalités extérieures. Le pourcentage peut varier. Dans la version du 15 janvier, je crois que c'était 30 % de personnalités extérieures. Il y a un certain pourcentage de membres élus. C'était au moins 50 % dans la première version. Dans les versions qui sont en cours de négociation par la CPU, c'est au moins 40 %. Ce qui veut dire que le pourcentage des élus dans ce conseil d'administration est un pourcentage limité et qui n'est pas ce à quoi nous sommes habitués dans une gouvernance universitaire, avec un conseil d'administration d'élus. C'est en tout cas ce qui est proposé.

A côté peut-être, mais dans les faits au-dessus de ce conseil d'administration, apparaît quelque chose qui, dans le rapport Le Déaut, s'appelait le directoire et qui semble devoir s'appeler maintenant un collège des chefs d'établissement. Peu importe son nom, c'est un collège, une assemblée constituée exclusivement des chefs d'établissement et qui devra prendre les décisions à l'unanimité et qui devra confirmer les décisions importantes du conseil d'administration. J'imagine que ce sera les décisions ayant trait au budget, aux ressources humaines, des décisions d'engagements stratégiques. Autrement dit, ce qu'on voit se dessiner dans ce qui s'appelle actuellement la communauté d'universités est un dispositif de nature très confédérale. Ce dispositif sera plus un dispositif de rapprochement des établissements, de coordination fonctionnelle des établissements qu'un dispositif qui permette de mener une vraie stratégie conjointe. Ce d'autant qu'il n'apparaît pas dans les textes que la communauté d'universités ait la compétence obligatoire en matière financière, il

n'apparaît pas qu'elle ait la délégation du plafond d'emplois, contrairement à ce qui avait été dit par Vincent Berger à la fin des Assises. Elle n'a pas obligatoirement non plus la compétence en matière de délivrance des diplômes. Toutes ces compétences sont possibles, mais ce sont des compétences optionnelles. Clairement, la communauté d'universités telle qu'elle se dessine actuellement est un dispositif qui est véritablement un dispositif de nature confédérale, où des établissements vont se rapprocher mais vont garder leur propre politique. A tel point que parmi les grandes options qui avaient été proposées, il était dit qu'il y aurait un seul contrat d'établissement qui serait fait avec la communauté d'universités et dans les dernières discussions, les dernières négociations, le contrat qui sera conclu avec la communauté d'universités sera un contrat territorial qui sera plus une convention, mais qui n'empêchera pas que les contrats d'établissement soient conclus entre l'Etat et chacun des établissements fédérés. On est face à un dispositif de coordination territoriale. Ce n'est pas un dispositif qui permet la définition d'une véritable stratégie conjointe. On a donc ce premier cadre.

Le second cadre juridique qui existe est le cadre qui s'appelle la fusion. La fusion est de dire qu'on a une université unique avec un conseil d'administration unique. Il nous faut donc tracer notre chemin entre ces deux options, avec ces deux cadres juridiques, parce que même si la loi n'est pas finalisée, avec le temps qui passe, on voit se dessiner ce que seront les grands principes. Il faut surtout que nous réfléchissions en terme de projets, et c'est ainsi que nous avons abordé cette question, et non pas, pour l'instant, en terme de cadre juridique. Le projet est véritablement de créer une entité universitaire qui puisse mener une stratégie, une véritable stratégie intégrée - on a mis "stratégie et gouvernance commune" - à l'échelle des deux régions, qui puisse délivrer des diplômes et avoir la signature scientifique. C'est le fond du projet.

Ensuite, quel sera le chemin juridique qui permettra de l'atteindre le mieux ? Il faut encore attendre, nous n'avons effectivement pas de certitude. A mon avis, il y a deux options pour atteindre le mieux possible cet objectif. La première est une communauté d'universités, en décidant que les institutions qui sont fédérées acceptent de déléguer à la communauté d'universités la délivrance des diplômes et acceptent de lui délivrer la compétence financière et la compétence en matière de ressources humaines. C'est un schéma qui est possible. Il faut que les conseils d'administration des établissements qui vont se fédérer acceptent de créer une communauté d'universités à laquelle ils délèguent ces différentes missions. Ce schéma est possible. Il garderait, même si nous le votions et même si tous nos conseils d'administration le votaient, à mon sens en tout cas, deux défauts :

- Le premier concerne le directoire qui est un groupe de quelques personnes qui valident ou invalident les décisions les plus importantes. Si on veut donner une image : imaginer que nous fassions une communauté d'universités, même très intégrée entre une uB - UFC - ENSMM - AgroSup, cela veut dire qu'au bout du compte, c'est Jacques Bahi, Claude Bernhard, Bernard Cretin et moi, donc quatre personnes, qui seront amenées à valider ou invalider l'ensemble des décisions, avec un droit de véto. Je dois dire que pour porter une vraie démarche stratégique, je suis un peu gêné par ce concept.

- Le deuxième point qui me pose problème dans la structuration du conseil d'administration de la communauté d'universités, c'est qu'actuellement le pourcentage des élus n'est que supérieur ou égal à 40 %. Ce qui ne me paraît pas, là encore, très conforme à l'idée qu'on se fait de la démocratie universitaire. Mais c'est un schéma

possible.

La deuxième option possible est celle que je souhaite privilégier mais que je voudrais vous expliquer pour que vous la compreniez bien. Vous allez voir qu'il n'y a pas d'antinomie entre ce que je vais vous dire et ce que j'ai toujours dit. La deuxième option possible rentre dans le cadre juridique qui s'appelle actuellement la fusion, mais ce n'est pas une fusion. Ecoutez-moi avant de faire preuve d'ironie, s'il vous plaît. Ceci rentre dans le cadre juridique de la fusion, c'est-à-dire qu'effectivement, on fait un conseil d'administration unique de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté. On a donc bien une entité avec un conseil d'administration qui est le conseil d'administration de l'UB-FC. C'est ce conseil d'administration UB-FC qui a la compétence financière et qui a la délégation du plafond d'emplois. Ce qui lui permet de mener une véritable stratégie, une véritable gouvernance commune. La loi nous permet de redéfinir de façon libre le périmètre des composantes internes des universités.

La proposition que je fais, que je ferai demain au cabinet du Ministre et que j'ai faite à Jacques, c'est que nous définissions une composante interne qui est ce qu'est actuellement l'UB, une grande composante interne qui est ce qu'est actuellement l'UFC et une troisième grande composante interne qui est une sorte de collegium des écoles d'ingénieurs. C'est bien là où nous sommes dans un modèle de nature fédérale puisque, dans un gouvernement ou dans un état fédéral, on a bien l'entité qui prend les décisions, qui est le gouvernement fédéral, avec des entités qui sont fédérées, qui gardent leur gouvernance propre. Dans le modèle que je vous propose, c'est bien le gouvernement fédéral de l'UB - FC qui se voit déléguer le plafond d'emplois, qui se voit déléguer la dotation. Le conseil d'administration, peut-être le conseil académique, je pense que nous allons rester sur un CS / CEVU, mais je ne sais pas, nous verrons, cela a l'air assez libre. Donc le conseil d'administration, le CS et le CEVU mènent une stratégie, délèguent aux trois grandes entités fédérées, ce qu'est actuellement l'UB, ce qu'est actuellement l'UFC et ce que sont actuellement les écoles d'ingénieurs leur dotation financière, délèguent leurs emplois. Chacun de ces établissements fédérés qui garde un conseil de collegium, de composante - je ne sais pas comment nous l'appellerons - qui est l'équivalent du CA actuel de l'UB - garde un directeur qui est l'équivalent du président actuel de l'UB, mène sa stratégie en interne et ventile les crédits aux composantes, aux laboratoires. On est donc bien exactement dans un modèle fédéral. C'est donc bien s'inscrire dans le cadre juridique qui est celui de la fusion, puisqu'on est effectivement dans le cadre d'un conseil d'administration unique. Ce sera quelque chose de fort dans ce modèle. Ce qui veut dire que nous ferons des listes qui seront des listes pour ce conseil d'administration qui seront trans-UB-UFC. A ce titre-là, nous créons un établissement unique mais chacun des établissements garde son identité, d'où le principe de subsidiarité et le principe de proximité.

2014 : nous restons comme nous sommes. En gros, dans sa grande mansuétude, je crois que la loi va permettre aux présidents en cours de terminer leur mandat. Si j'ai bien compris, il y aura la possibilité d'expérimenter sur le conseil académique entre 2014 et 2016. Si on crée juridiquement l'établissement, il serait créé juridiquement en 2014 et nous aurions peut-être une sorte de CA commun qui serait l'agrégation des deux CA avec deux co-présidents. Nous allons avoir une période 2014-2016 à gérer.

2016 : nous élisons le conseil d'administration de l'Université de Bourgogne Franche-Comté tel que je viens de vous le définir. L'UB persiste en tant qu'entité, l'UFC

persiste, les écoles d'ingénieurs persistent. Nous sommes donc bien dans un modèle strictement de nature fédérale.

Ensuite, que va-t-il se passer ? Et c'est là où je pense que le temps va jouer son rôle et où nous sommes en parfait accord avec tout ce que j'ai dit. Il va se passer ce que nos collègues gestionnaires nous ont proposé depuis quelques semaines. Ce que nous ont dit les gestionnaires depuis que nous avons présenté ce modèle, c'est que nous avons un petit IAE (Institution d'Administration des Entreprises) en Bourgogne et qu'il y a un petit IAE en Franche-Comté. Chacun de ces IAE se considère comme fragile à l'échelle de la compétition qui existe à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Les responsables des deux IAE, les deux communautés de gestionnaires, ont convenu de fusionner les deux IAE. Je pense que c'est une bonne stratégie. C'est exactement la stratégie qui peut redonner de la force. Si on fusionne les deux IAE, on va faire un grand IAE de Bourgogne et de Franche-Comté. Ce grand IAE qui ne sera plus tout à fait à l'UB et plus tout à fait à l'UFC, sera une entité qui, administrativement, pourra alors se rattacher au premier niveau de la gouvernance de l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

Un autre exemple envisageable : la situation à l'UFR STAPS. Les deux communautés STAPS travaillent bien ensemble, ont rapproché leurs offres de formations et sont probablement prêtes à constituer ensemble un grand pôle des activités physiques et sportives - je ne sais pas quel serait son nom. Là encore, si ces deux communautés STAPS décident de créer ensemble un très grand pôle STAPS, il ne sera plus, juridiquement, rattaché ni à l'entité UB, ni à l'entité UFC. Il constituera un grand pôle qui se rattachera directement au premier niveau de gouvernance de l'Université Bourgogne et Franche-Comté. Ce qui ne veut pas dire que ces pôles seront soit à Besançon, soit à Dijon. Ils garderont bien entendu un pied dans chacune des villes, mais ce seront des entités qui pourront mener ensemble, conjointement et en synergie sur certains des sites, une véritable stratégie intégrée.

Ce mouvement de développement tel que je l'imagine, tel que je le pense et tel que je le souhaite, il n'est pas question de le faire se produire à marche forcée comme cela s'est produit en Lorraine, comme cela s'est produit à l'Université de Strasbourg où je pense effectivement qu'on a été dans la typologie de fusions qui étaient d'abord des fractures / fusion. Ce mouvement se produira comme nos collègues gestionnaires ont choisi de le faire : à un rythme qui sera un rythme consenti par les communautés, en fonction de l'intérêt scientifique et pédagogique qu'elles y voient. J'imagine que petit à petit et avec le temps, mais ce sera probablement au moins une dizaine d'années, nous assisterons à des recompositions de périmètre de laboratoires, des recompositions de périmètre de composantes mais qui se feront librement et surtout selon la typologie que choisiront les communautés d'enseignants et de chercheurs. A ce titre-là, tu vois qu'il n'y a pas d'antinomie entre ce que j'ai toujours été amené à dire et ce que je dis maintenant.

M. Jules.- Sur l'évolution à 30 ans, à la limite nous sommes d'accord. Qu'il n'y ait plus qu'un seul établissement dans 30 ans, nous sommes d'accord. C'est plus sur la méthode. Quelque part, quand tu cites les gestionnaires ou quand tu cites l'UFR STAPS, on est bien dans un contexte où on a deux établissements et pour autant on a des collaborations choisies qui permettent d'aboutir à la constitution d'un seul IAE ou à la constitution éventuellement d'un grand pôle sport, et la fusion n'a pas été une

nécessité pour arriver à cela. Pour le coup, on est sûr que c'est une collaboration choisie et cela se fera d'autant mieux que cela a été décidé de concert. Là-dessus, nous avons une divergence. Je ne pense pas qu'il y ait nécessité, y compris d'ailleurs pour la délivrance des diplômes, on aurait pu envisager le PRES tel qu'il était en le modifiant, même si on ne veut plus le PRES maintenant au niveau national, mais une délivrance des diplômes avec un affichage Bourgogne Franche-Comté. C'est la méthode qui consiste à imposer un établissement commun... quoi que tu en dises, c'est un établissement commun, pour aboutir in fine, dans 15 ou 20 ans, à quelque chose de complètement intégré. Je pense que cet établissement commun n'est pas une nécessité. Nous ne sommes donc pas d'accord là-dessus.

Le Président.- Précisément si, l'établissement unique est une nécessité. Si on fusionne l'IAE de Bourgogne et l'IAE de Franche-Comté, le STAPS Bourgogne et le STAPS Franche-Comté, à quelle entité va-t-on les rattacher si nous n'avons pas un établissement unique ? C'est précisément l'établissement unique qui va permettre, avec le temps, de constituer des entités internes uniques, qui seront des entités internes fortes. Tu dis : "Dans 20 ou 30 ans, je suis d'accord", mais si on veut se donner le temps que le processus se déroule suffisamment lentement et suffisamment progressivement, il faut à un moment donné mettre en place le dispositif.

Je répondrai tout à l'heure à la question de pourquoi cela s'est un peu accéléré ces derniers temps.

M. Mercier.- Dans le cas de l'exemple qui a été présenté concernant le rapprochement des IAE, c'est tout sauf quelque chose de précipité. Le projet a été présenté par les IAE eux-mêmes en 2010 au moment de la préparation du dernier contrat et il n'avait, à l'époque, pas suscité l'intérêt de l'équipe présidentielle. C'étaient deux directeurs différents. Depuis, les deux directeurs des deux côtés ont changé et l'intérêt est resté le même, voire s'est renforcé.

De notre point de vue, autant par le passé on a pu critiquer des démarches de type top-down où on nous forçait à faire des choses, autant dans le cas présent cela vient de la base. Sachant que c'est la même chose pour STAPS.

M. Jules.- C'est bien ce que j'ai dit.

M. Mercier.- A l'UFR Sciences économiques et gestion, on se demande à partir de quand et combien de temps il faudra pour que cela avance, parce qu'il y a déjà plusieurs années qu'on en parle. Les arguments évoqués (on verra bien, on a le temps, etc.) permettent de laisser du temps au temps. S'engager dans la mesure où on souhaite le faire, il y a certainement des côtés réversibles. Il y a des nuances qui ont été apportées qui permettent de lier à une notion législative globale, mais le risque est de passer carrément à côté de ce type de possibilités. Pour nous, cela nous semble être une opportunité. Si on prend les IAE, à 1 h 30 il y a l'IAE de Lyon, c'est le plus gros IAE de France en termes d'effectifs. Je pense qu'on a sans doute à former un IAE Bourgogne Franche-Comté pour peser si on veut continuer à exister par rapport aux 31 autres IAE qui ont leurs propres forces, leurs propres vertus démographiques qu'on n'a pas forcément en Bourgogne et en Franche-Comté.

A mon sens, l'argument de la précipitation est faux. C'est de la construction

graduelle et c'est un engagement mutuel. Il faut aussi que chacune des deux parties, chacune des deux universités prenne ses engagements en disant "on veut construire". Au-delà des vœux pieux, des discours, de dire qu'on va réfléchir mais qu'on laisse cela aux prochaines équipes, l'idée est de dire : "allons-y, qu'est-ce qui nous en empêche à partir du moment où certaines composantes semblent prêtes à le faire ?". Il me semble au contraire que dire que l'on verra cela dans 5 ans découragerait les initiatives. La prochaine équipe va dire qu'il lui faut préparer le dossier, etc.

Mme Genelot.- Mon intervention va consister à revenir sur le "pourquoi", et cela va peut-être faire le lien avec ce que dit Samuel. Je pense que personne, ici, ne s'oppose au fait que certaines composantes des deux universités veulent aujourd'hui fusionner, se rapprocher, avoir des stratégies qui permettent d'être plus fortes dans le contexte actuel. Cependant, si je comprends bien, c'est parce que certains sont déjà prêts à fusionner qu'on a besoin d'un cadre juridique global qui permette de le faire. C'est ce que tu dis.

Le Président.- Non. Il se trouve qu'il y a une conjoncture...

Mme Genelot.- Si les deux IAE ou les deux UFR STAPS voulaient fusionner, pour l'instant la situation l'empêche parce qu'il n'y a pas de cadre plus structurant généralement. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'opportunité comme cela qu'il faut prendre l'opportunité que certains veulent déjà fusionner pour aller vers un chemin intégrateur des deux universités ou des quatre établissements, puisqu'il y a AgroSup et l'ENSMM, dans un seul établissement.

Je veux revenir sur le "pourquoi" et sur le début de ta présentation. Quand tu dis le "pourquoi", tu dis d'abord ce que ce n'est pas. Tu dis que ce n'est parce qu'on ne veut pas faire des économies d'échelle, qu'on ne veut pas être meilleur dans Shanghai. Après, tu dis ce que c'est. Dans ton discours, j'entends le "pourquoi" dans une stratégie de défense. Quand tu dis : "c'est de faire persister une grande université pluridisciplinaire, etc." Et après - Jean-Charles l'a rappelé -, tu dis que la science est compétitive, "dans le concert de la compétition internationale", etc., et tu argumentes essentiellement cela sur la recherche, la compétition internationale en recherche et les masters, qui sont certes de l'enseignement, mais un certain type d'enseignement. Il me semble donc que pour l'instant on dit qu'on crée une grande université Bourgogne Franche-Comté pour se défendre, dans le concert international, du côté de la recherche et des masters qui vont avec. Je trouve un peu dommage de faire un projet, puisque tu disais : "Si on veut quelque chose qui soit véritablement porteur de projets stratégiques...", je te suis là-dessus. Je dis qu'il faut que cette Université Bourgogne Franche-Comté ait un vrai projet.

Tu nous as dit en préambule que ce débat allait sans doute nous interroger sur ce qu'est une université. Moi, il me semble que l'université, ce n'est pas simplement la recherche et les masters. Il me semble que l'université, lorsqu'on parle des compétences, c'est délivrer des diplômes, avoir des projets, etc. Mais il me semble que l'université a une mission d'enseignement supérieur qui est une mission d'enseignement public supérieur et que, dans cette mission, il y a certes la recherche, l'université est le lieu des savoirs et le lieu de leur diffusion. La production des savoirs, c'est la recherche. La diffusion, c'est l'enseignement. Elle a également une troisième mission qui, depuis 20

ans, devient très forte, depuis ce qu'on appelle la démocratisation ou plutôt la massification de l'université, comme tous les niveaux scolaires du système éducatif français, c'est aussi une mission d'insertion sociale et professionnelle.

Je pense que si on veut construire une grande Université Bourgogne Franche-Comté, il faudra aussi lui donner toutes ses pleines missions. Pour l'instant, ce que j'entends dans le projet, c'est surtout une position disant qu'on la crée comme une position de défense sur le terrain de la recherche et des masters. Je pense que c'est dommage.

Je ne voterai pas quelque chose si on ne me dit pas que c'est une grande université avec toutes les missions que cela concerne. Pour l'instant, j'entends surtout les arguments du côté de la recherche et je trouve cela dommage, notamment quand on fait le lien avec les territoires. Quand on dit qu'on a deux universités qui se ressemblent par certains côtés, notamment du point de vue de la territorialisation. Tu as dit tout à l'heure que cela devrait permettre à tous les étudiants de la région d'accéder à l'enseignement dans toutes nos disciplines jusqu'au doctorat. "Jusqu'au doctorat" d'accord, mais aussi sur les autres niveaux d'enseignement. Les besoins de qualification de territoires comme la Bourgogne et la Franche-Comté, ce ne sont pas simplement des besoins de qualification en doctorat.

Il me semble donc qu'il est un peu court d'argumenter simplement cela. Pour moi, si c'est une vraie Université Bourgogne Franche-Comté, il faut aussi dire ce que sera la réponse de cette grande Université Bourgogne Franche-Comté aux attentes des territoires sur lesquels il y a des étudiants, en termes d'accès, de démocratisation. Je pense que c'est ce que tu veux dire quand tu parles du principe de proximité. Aujourd'hui, les enjeux de l'université française dans son ensemble, c'est la réelle démocratisation de l'accès. Aujourd'hui, on a ouvert en grand les portes de l'université, on accueille de plus en plus d'étudiants et on voit de plus en plus d'échecs en licence. C'est tout de même le grand enjeu auquel va avoir à faire face l'université. Cela me peinerait qu'il n'y ait pas aussi, dans le projet d'Université Bourgogne Franche-Comté, cette dimension. C'est-à-dire comment fait-on pour que les jeunes Bourguignons et les jeunes Francs-comtois aient l'accès à la réussite ? La réussite n'étant pas que les masters, c'est aussi des qualifications professionnelles pour insérer correctement les étudiants sur leur territoire. C'est d'ailleurs aussi cela que veulent les élus.

Je ne suis pas contre, à condition que ce soit vraiment un vrai projet d'université et ce n'est pas ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant.

Ensuite, sur la forme, j'ai lu les textes, j'ai bien compris les différentes formes qui se dessinent. Je suis pour le fait de travailler sur quelque chose qui va nous permettre, à terme, d'arriver à quelque chose d'unique. Je pense que c'est l'intérêt de tous. J'ai bien compris la progressivité. Tu as déjà fait un choix. On ne le savait pas jusqu'à maintenant. Maintenant, on le sait. Tu nous l'as expliqué, c'est assez clair. Il me semble que sur la forme c'est un espèce de chapeautage, une grande université unique avec un conseil d'administration UB-UFC, et ensuite il y a des composantes qui sont chacun des établissements actuels. Ensuite, il y a un troisième niveau, c'est-à-dire qu'on rajoute un étage. On est bien d'accord. Ce qu'on appellerait "composantes" dans la future Université Bourgogne Franche-Comté sont en fait les actuels établissements. Du coup, je me pose la question de savoir ce que deviennent les composantes actuelles, c'est-à-dire les UFR. Elles deviennent donc des composantes de troisième niveau. Dans la gouvernance, elles perdent forcément en ligne sur la manière dont elles vont peser,

au final, dans le "grand machin" qui s'appellera Université Bourgogne Franche-Comté. "Machin" n'étant pas négatif. On rajoute donc un étage. A chaque fois qu'on rajoute un étage en démocratie, on perd en ligne de représentativité, c'est certain.

Je comprends bien le système, on dit que s'il y a des composantes de troisième niveau qui veulent fédérer, qui veulent se regrouper entre elles, c'est donc l'exemple des IAE et des STAPS, en fusionnant elles deviennent une composante de deuxième niveau. Elles deviennent donc finalement plus pesantes de fait dans la grande composante générale. Petit à petit, on peut penser qu'à l'arrivée il n'y aura que des composantes de deuxième niveau et on aura après une grande université avec des composantes et plus que deux niveaux.

Dans la période transitoire, je crains tout de même qu'il y ait un peu de difficultés pour les composantes de troisième niveau, c'est-à-dire les UFR actuelles et les laboratoires actuels à s'y retrouver et à peser sur l'ensemble. Quelque part, en faisant cela, et c'est là où Jean-Charles a raison, on force tout de même un peu la main, à terme, aux UFR de devenir des composantes de deuxième niveau si elles ont encore envie de peser un peu sur le budget, sur les emplois, etc. Parce que tu as bien dit que le premier niveau avait toutes les délégations, donc le budget, etc.

Dans cette période transitoire qui doit nous amener progressivement à trouver une forme qui nous amène au final vers une grande université, même si c'est à 20 ans. Je pense tout de même que les composantes actuelles de l'Université vont être interrogées sur le poids qu'elles peuvent encore peser à terme, progressivement, etc.

Je reviens, en dernier point, sur la subsidiarité qui devrait être le principe de ce fonctionnement-là. Je ne suis pas experte juridique, mais je connais un peu le fonctionnement de l'Europe. C'est le modèle de subsidiarité qu'on donne. Dans le modèle que tu décris, je ne suis pas sûre qu'il y ait de la subsidiarité, puisque toutes les compétences actuelles des établissements sont déléguées au niveau supra. Tu dis également que le niveau supra, c'est-à-dire l'Université de Bourgogne Franche-Comté avec son CA, etc., va avoir délégation des budgets, des RH, donc, en gros, tout ce qui est important pour développer les projets. On ne délègue pas tout cela à l'Europe. La subsidiarité est le principe qui régit l'Europe. Aujourd'hui, les états membres de l'Europe ne lui délèguent que ce qu'ils veulent bien lui déléguer. Dans ce modèle-là, ce n'est pas la subsidiarité. Sachant que je ne suis pas experte, mais j'ai vécu dans d'autres milieux le principe de fédéralisme, de confédéralisme, etc. Je le connais dans un milieu associatif. Quand on se fédère, on ne délègue que certaines parties des compétences. C'est bien ce qui fait que les établissements, par exemple confédérés, gardent une certaine autonomie, c'est parce qu'ils ne délèguent que ce qu'ils veulent bien déléguer ensemble. Or, ici, on dit qu'on délègue tout. Il n'y a donc pas de subsidiarité. A mon sens, il n'y a pas de subsidiarité, mais je ne suis pas spécialiste.

M. Dereux.- J'entends bien le souci exprimé par Sophie. Cependant, on peut remarquer que les instituts qui sont les plus réputés au niveau scientifique sont aussi ceux qui ont des parcours de formation les plus recherchés par les plus prestigieux au niveau international comme au niveau national. Je ne pense donc pas qu'on puisse dissocier à ce point. Il y a une corrélation entre une qualité de recherche et une qualité de formation, cela s'observe dans tous les ranking internationaux.

Mme Genelot.- Est-ce qu'on ne veut que des parcours d'excellence ?

Une mission de service public ne se résume pas à n'avoir que des parcours d'excellence de l'université. On n'y arrivera pas.

Le Président.- On est d'accord, mais je vais répondre à cela. Je prends donc le relai. Je vais répondre aux différents points soulevés par Sophie.

Concernant l'idée que le projet soit un projet défensif, non, ce n'est pas un projet défensif. C'est un projet réaliste et c'est un projet qui est, au contraire, offensif. Il consiste à dire qu'on maintient une université qui est pluridisciplinaire précisément parce que c'est la pluridisciplinarité qui nous permet de construire des grands axes thématiques nouveaux, qui nous permet de nous projeter dans l'avenir. Maintenir la pluridisciplinarité, c'est précisément maintenir la capacité à être offensif, donc être offensif en créant des champs thématiques qui sont des champs thématiques nouveaux pour l'avenir et qui émergent précisément parce qu'on est pluridisciplinaire. Le projet est donc tout sauf défensif.

La licence est bien entendu à la base des préoccupations. Si je n'en ai pas parlé, c'est précisément parce que je ne pense pas que la licence et le cycle licence soient menacés. Ce qui est menacé, c'est plutôt la recherche et plutôt les activités qui s'appuient sur la recherche. Le modèle tel qu'on l'imagine est un modèle qui conduira certainement et très probablement à des spécialisations ou à des sur-spécialisations sur le site Bourgogne ou sur le site Franche-Comté à terme. Je crois qu'il faut qu'on soit conscient de cela et qu'on assume cette chose-là. Pour la licence, à mon sens, les flux étudiants en licence, sauf exception et sauf certaines disciplines, seront pour l'essentiel largement suffisants pour qu'on maintienne un cycle licence sur ce qui est actuellement l'Université de Bourgogne, et un cycle licence sur ce qui est actuellement l'Université de Franche-Comté sans que ces cycles licence soient menacés. L'objectif du projet n'est pas de consolider le cycle licence qui, à mon avis, n'est pas menacé. Je pense que nous sommes deux régions qui ont des flux d'étudiants et qui ont un besoin suffisant pour assurer des besoins en licence. En revanche, on ne pourra clairement pas maintenir notre capacité de rayonnement au meilleur niveau sur les cycles master et sur le cycle doctorat.

La formation en licence est évidemment à la base de nos préoccupations. C'est même contenu dans ce que je vous indique comme l'objectif dans les attendus généraux du projet qui est de dire que notre objectif est de permettre à tous les étudiants de Bourgogne et de Franche-Comté qui veulent faire quelque discipline que ce soit, d'y trouver accès sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. Tout ceci nécessite bien entendu de commencer par un cycle de licence.

Ce n'est donc ni un projet défensif, ni un projet qui occulte l'importance de la licence, parce que je crois que la licence telle qu'elle est dessinée perdurera.

Troisième point. Vous avez bien compris l'idée, on travaille en trois niveaux : l'Université de Bourgogne Franche-Comté, des composantes avec une structure de nature fédérale en 2016 et puis ensuite des reventilations qui font que les structures de niveau 3 vont repasser au niveau 2 avec le temps. Il est certain qu'un IAE recomposé, tel que je vous l'indique, qui deviendrait une composante de niveau 2 est une structure qui va se trouver en position d'aller négocier son budget et ses emplois directement avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, c'est tout à fait clair. Ce qui ne sera pas le cas des UFR au départ, mais elles seront finalement poussées dans la situation...

Mme Genelot.- C'est donc très incitatif : "Si vous voulez peser, vous avez intérêt à fusionner". C'est stratégique.

Le Président.- Les UFR resteront dans la situation où elles sont actuellement vis-à-vis de l'Université de Bourgogne ou de l'Université de Franche-Comté. Elles seront de niveau trois. Je ne pense pas que cela obère leur capacité stratégique. Mais il est vrai que c'est un dispositif incitatif. Il est très probable que ce dispositif incitera un certain nombre de composantes à redéfinir leur périmètre. Ce sera peut-être des redéfinitions de périmètre qui se feront entre la Bourgogne et la Franche-Comté, peut-être pas, mais il est évident que ce dispositif est incitatif, mais c'est l'objectif. L'objectif est bien de faire une grande Université de Bourgogne Franche-Comté, je l'ai toujours dit. Je souhaite simplement que cela se fasse à un rythme qui soit un rythme raisonnable et pas après une fracture comme cela s'est fait en Lorraine et comme cela s'est fait à Strasbourg.

Il faut être clair, soit nous sommes dans un dispositif très rapide, à l'image de ce qui s'est produit à Strasbourg ou de ce qui s'est produit en Lorraine où on n'a pas cette question d'une phase transitoire, soit on a un dispositif qui n'est pas brutal, et c'est consubstantiel à la non brutalité : on a forcément une phase de transition. Honnêtement, je ne suis pas très inquiet pour la dotation en emplois et la dotation financière. L'intérêt d'une phase de transition qui est une phase qui peut durer plusieurs années, c'est qu'elle permet aux communautés de s'approprier le dispositif, c'est qu'elle permet aux communautés une réflexion approfondie sur les rapprochements qu'elle souhaite ou qu'elle ne souhaite pas, et c'est permettre aux communautés d'enseignants et de chercheurs de faire des rapprochements qui soient des rapprochements choisis et consentis et non pas des rapprochements imposés. Je pense que cet avantage-là est plus important que l'inconvénient éventuel de se trouver en situation indirecte pour aller négocier ses emplois.

Au bout du compte, le budget de l'UB qui est de 230 millions d'euros, nous avons environ 2 900 emplois, dans les premières années de fonctionnement, l'Université de Bourgogne Franche-Comté déléguera 230 000 millions d'euros à la composante UB et déléguera les 2 900 emplois.

Mme Genelot.- Il n'y a pas de subsidiarité. Que restera-t-il en plein au CA de l'UB et à celui de l'UFC ?

Le Président.- De définir sa stratégie interne exactement comme actuellement nous définissons notre stratégie vis-à-vis de nos formations et de notre recherche. C'est progressivement, au fur et à mesure où se produiront les recompositions, qu'elles disparaîtront et qu'elles négocieront directement avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté. A ce titre, on est bien dans un principe de proximité et dans un principe de subsidiarité, même si le mot "subsidiarité" n'est pas exact sur le plan juridique. En tout cas, il est exact au terme des compétences respectives qui seront celles de l'UB FC et des compétences respectives qui seront celles des entités fédérées. On ne peut pas à la fois être doux et ne pas avoir l'inconvénient de la période transitoire.

M. Loquin.- Même si tu penses que c'est un processus qui va être lent, je suis

frappé par l'extraordinaire rapidité de la mise en œuvre par rapport à ce que tu avais annoncé, par rapport au reproche qui avait été fait à l'ancienne équipe de gouvernance. On lui reprochait d'aller trop vite. Là, ce n'est pas de la rapidité. Pour moi, c'est de la précipitation. En 3 mois, brusquement, alors que tu annonçais un processus à 10 ans, on fait une université fédérale. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, c'est vers là que l'on tend, et au plus tard en 2016.

Je passe là-dessus, ce n'est pas pour rappeler le passé, c'est parce que pour moi, cette précipitation a des conséquences sur le contenu du projet. Je souscris tout à fait à ce qu'a dit Sophie au début de son intervention. Je trouve que ce projet est finalement extraordinairement pauvre. Réduire la création de cette Université Bourgogne Franche-Comté à la fusion de quelques laboratoires... il n'y en aura pas beaucoup. Je voudrais bien savoir combien de laboratoires vont profiter de ce système pour se rapprocher et s'intégrer.

J'ai dirigé pendant 15 ans un laboratoire qui a été très très bien classé. Je n'ai jamais pu faire quoi que ce soit avec Besançon parce que nous n'avons rien à nous dire. Il y en aura beaucoup dans ce cas à l'Université de Bourgogne. Combien de laboratoires vont être concernés ? J'aimerais qu'une étude de terrain soit faite. On ne peut pas rester dans les nuages. Il faut dire que tel ou tel laboratoire est concerné. Après, on fait un bilan et c'est à ce moment-là qu'on prend des décisions. Là, je trouve que ce n'est absolument pas préparé. Je pense que c'est lié à la rapidité de la décision. On aurait pu faire des projections sur ce qui va arriver, et c'est prévisible.

Ensuite, la dotation de l'Etat va arriver sur la structure fédérale, qui va ensuite refaire descendre la manne vers les deux établissements. Tu nous dis : "on va faire descendre la manne telle qu'elle était actuellement". On peut très bien décider du contraire dans un an. On n'a aucune assurance de cela. N'aurait-il pas fallu prévoir juridiquement des mécanismes permettant d'amortir ce risque ? On peut très bien avoir une décision qui soit prise au niveau de l'université fédérale de ne pas faire redescendre l'argent dans les mêmes proportions. Je trouve cela tout de même inquiétant, et même très inquiétant pour l'ensemble de nos communautés. Il se peut très bien que des décisions soient prises disant qu'on va plutôt favoriser l'Université de Bourgogne ou plutôt l'Université de Franche-Comté, je n'en sais rien.

On nous dit que l'Université de Franche-Comté est riche, tant mieux, cela permettra peut-être de faire redescendre plus d'argent vers l'Université de Bourgogne, ou l'inverse, je n'en sais rien. Mais on ne peut pas dire comme cela qu'il n'y aura pas d'incidence financière de ce mécanisme puisqu'il dépend tout de même de ce conseil qui va exister et qui décidera de faire redescendre. C'est pour cette raison que ce n'est pas l'Europe. L'Europe, c'est l'argent qui remonte. Là, l'argent descend. Ce sont les états qui décident quel va être le budget européen.

Troisième observation : je frémis en entendant les différents niveaux. On va avoir des laboratoires de première division, des laboratoires de deuxième division. Ils auront bien sûr toujours l'espoir de monter en première division, c'est comme au foot. Mais il y en a peu qui montent au foot. Ce sera pareil au niveau d'une université fédérale. Il y a très peu de laboratoires et très peu d'UFR qui pourront créer des structures communes. Il y en aura, je suis d'accord avec toi. Elles seront très bien traitées au détriment des structures de deuxième division. Forcément, cela ne peut pas être autrement. On peut promettre l'inverse mais ce ne sera pas la réalité des choses : dilution des pouvoirs et des prérogatives de toutes ces composantes. Il est sûr que,

quand on est au deuxième niveau, pour aller obtenir quelque chose, cela ne va pas être facile par rapport à une structure de premier niveau.

Je pense que là, on court le risque de créer vraiment des universités à deux vitesses, où les structures seront à deux vitesses. C'est à mon avis un risque sérieux qui mériterait une réflexion. On ne peut pas entrer dans un système de ce type sans réfléchir. Je ne fais pas de procès, je demande à réfléchir sur les conséquences. Avec, en plus, le mécontentement de nos collègues, le mécontentement des étudiants qui verront qu'ils sont dans le wagon de queue alors qu'il y a des wagons de tête. Là aussi, cela mérite réflexion. On ne peut pas se lancer dans une aventure pareille les yeux bandés.

Voilà mes craintes. Mes remarques sont que, pour dissiper ces craintes, il faudrait sûrement beaucoup plus de temps de réflexion. Parce que là, on va vraiment très très vite, trop vite à mon goût. Quand tu avais annoncé le rythme après ton élection, je trouvais que tu n'allais pas assez vite. Là, je trouve vraiment que tu vas trop vite, parce que je pense que ce n'est pas un projet qui est mûri.

Je ne suis pas contre, je suis comme Sophie, comme tout le monde, je suis plutôt pour. J'ai toujours milité pour une fusion des deux universités. Mais il faut le faire avec une mûre réflexion, avec des études de terrain, voir ce que cela va donner concrètement. C'est, à mon avis, la bonne méthode. On ne peut pas faire des choses aussi abstraites que cela, c'est tout de même courir de grands risques. On travaille sur de l'humain, on ne travaille pas sur des molécules. Les molécules s'assemblent facilement avec un réactif. L'humain ne s'assemble pas facilement. Il est plus apte à s'éloigner qu'à se rapprocher.

Voilà ce que je voulais dire sur la méthode et sur la conception de cette université.

Le Président.- Je réponds rapidement. Sur le délai, je maintiens et je persiste à dire que le calendrier proposé est parfaitement en adéquation avec ce que j'ai toujours indiqué puisque, au bout du compte, le mécanisme de rapprochement approfondi, c'est bien au moins sur une dizaine d'années qu'il va s'opérer. On est donc totalement dans le cadre du calendrier que j'ai toujours indiqué.

Deuxième chose. Vous parlez des composantes de niveau trois qui seraient en difficulté pour obtenir leur dotation en emplois, leur dotation financière. Je ne le pense pas. Les composantes de niveau trois vont négocier avec la direction de ce qu'est actuellement l'UB et de ce qu'est actuellement l'UFC qui auront reçu leur dotation. Il va donc se passer exactement la même chose que ce qui se passe actuellement. Je ne vois pas de difficulté. Par contre, le dispositif sera évidemment un dispositif incitatif, c'est tout à fait clair.

Ensuite, concernant le risque que nous n'ayons pas nos 230 millions d'euros, je peux vous assurer que nos partenaires, collègues et amis de Franche-Comté ont exactement les mêmes craintes et les mêmes interrogations. On a tous effectivement cette incertitude sur le fait que les entités fédérées puissent, au début du processus, avoir les dotations en emplois et des dotations en masse financière qui ne soient pas strictement à l'identique de ce qu'elles ont actuellement.

Pour vous dire les choses plus précisément, une des très grandes craintes de nos collègues de Franche-Comté, qui ont pourtant voté ce dispositif, c'est que l'Université de Franche-Comté étant actuellement reconnue comme étant sur-dotée en

emplois... Je crois que la sur-dotation en emplois reconnue est d'environ 150 emplois et l'UB étant reconnue comme sous-dotée en emplois à hauteur d'environ 120, la grande crainte de nos collègues de Franche-Comté est que ce dispositif serve à organiser un flux d'emplois de la Franche-Comté vers la Bourgogne. Je comprends cette interrogation.

M. Loquin.- Ce qui arrivera inéluctablement.

Le Président.- Pas nécessairement. Je ne pense pas que ce soit ainsi qu'il faille voir les choses. Les choses ne vont pas se dérouler selon un mécanisme qui serait un mécanisme mathématique. Ceci pour la simple et bonne raison que dans le conseil d'administration de cette Université de Bourgogne Franche-Comté, il y aura un équilibre entre les représentants de l'actuelle Université de Bourgogne et les représentants de l'actuelle Université de Franche-Comté et que cet équilibre garantira une équité dans l'appréciation de la ventilation des ressources.

Je ne suis donc pas plus inquiet que cela. Ces questions sont les mêmes que celles qui se posent à toutes les composantes quand on commence un dialogue budgétaire : "est-ce que ma dotation va être maintenue à l'identique par rapport à celle de l'année passée ?" Je crois que les administrateurs ou les futurs administrateurs ont suffisamment le sens de leurs responsabilités pour que les décisions qui seront prises soient des décisions équitables et surtout qui porteront une vision stratégique intégrée à l'échelle des deux régions.

M. Clerc.- Je souhaite rebondir sur le partage des membres du futur éventuel prochain conseil d'administration. Je ne suis pas sûr, si ce sont des membres élus, qu'une règle soit imposée disant qu'il y aura 50 % de l'un ou de l'autre. Je ne sais d'ailleurs pas si c'est souhaitable.

Le Président.- Là, je fais la réponse à Eric en même temps.

Aujourd'hui, nous sommes sur un vote de principe. On va créer l'Université de Bourgogne Franche-Comté avec des grandes orientations. A partir du mois de mars, on va rédiger des statuts. Ces points-là seront dans les statuts de la future université, toutes ces choses-là y seront définies. Il est évident que nous n'avons pas encore réfléchi de façon détaillée. Nous progressons de façon graduelle. Aujourd'hui, nous prenons une décision de principe, c'est la création de l'Université de Bourgogne Franche-Comté qui fonctionne selon le mode fédéral que je vous ai indiqué, avec signature scientifique et délivrance des diplômes. La question que vous posez, Cédric, est une question qui va devoir effectivement se poser pendant la période de rédaction des statuts.

Excusez-moi de vous avoir coupé la parole.

M. Clerc.- Par ailleurs, j'adhère à ce qu'a dit Jean-Charles Jules en début de sa première intervention, notamment sur la présentation de cette lettre en cours de CA, sachant qu'en plus nous ne l'avons même pas sous les yeux, pour essayer d'analyser un peu en profondeur. Il y a des choses qui pourraient être précisées si elle est modifiable.

Ensuite, en termes de calendrier, je trouve également qu'il y a de la

précipitation, notamment par rapport aux évolutions législatives qui se préparent. Je ne comprends pas bien. Je me vois mal voter sur quelque chose sous réserve de dispositions législatives, sachant que si on engage le processus il faudra faire un choix imposé qu'on ne connaît pas à l'avance. On ne sait pas quelle forme pourrait prendre les futurs statuts d'un tel regroupement. C'est aussi beaucoup pour cette raison que je m'abstiendrai de voter favorablement.

Ensuite, sur le principe, plusieurs l'ont dit : fusion totale ou progressive, de toute façon on se dirige depuis plusieurs années sur ce modèle. Je redis l'importance du débat parlementaire, des choses qui peuvent se passer au niveau national, parce qu'il y a tout de même pas mal de craintes qui ont été bien détaillées. Les craintes, on peut toujours s'en arranger et trouver des solutions qui arrangent tout le monde. Elles ont été bien détaillées dans le rapport qu'a fourni l'Université de Franche-Comté sur le rapprochement de nos deux universités, des craintes notamment en matière statutaire. Quand on parle de mobilité, on nous dit que cela pourra éventuellement être compensé par des promotions. Je ne vois pas comment, statutairement, on peut mettre le critère de la mobilité pour faire de la promotion. C'est un point qui, sur le fond, n'est peut-être pas très intéressant. Puis, sur l'histoire d'éventuelles économies ou de dire que nous n'aurons pas d'économie, dans ce même rapport on voit justement que sur tout ce qui est enseignement on vise tout de même à faire des économies. C'est écrit noir sur blanc : *"Les missions en commun vont préserver à coût constant, voire à moindre coût, une carte de formations couvrant les champs les plus larges."* C'est donc un discours un peu différent. Il y a quelques arguments que nous n'avions pas jusqu'à maintenant, que j'ai découvert en parcourant ce rapport.

Le Président.- Ce rapport qui a été produit par les collègues de l'Université de Franche-Comté est un rapport qui engage un groupe d'une vingtaine de personnes - 25 ou 28 - mais ce n'est pas un rapport qui a fait l'objet d'un vote politique. Ce rapport a permis à la communauté de l'Université de Franche-Comté d'alimenter la discussion et d'alimenter le débat, même s'il y a beaucoup de points tout à fait intéressants dans ce rapport.

Sur la question du coût de l'offre de formations, je crois que les deux universités se rejoignent - on en parle depuis plusieurs années - sur la nécessité d'arriver à maintenir le coût de notre offre de formations et à éviter une dérive, en particulier une dérive des heures complémentaires. Je crois que c'est ce que ce rapport exprime et c'est une préoccupation qu'on ne peut pas ne pas partager entre les deux communautés de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté.

Les autres points ont déjà été abordés. Je veux bien revenir sur le calendrier. Vous avez le sentiment que le calendrier s'emballe. Je n'ai pas le sentiment que le calendrier s'emballe tant que cela. Cela fait tout de même 7 mois que nous discutons, que nous débattons. Dès ma prise de fonction, et avant ma prise de fonction, j'ai dit que je souhaitais avancer vers l'Université de Bourgogne Franche-Comté. J'ai dit que je souhaitais le faire à un rythme satisfaisant. Je maintiens que sur le long terme, le rythme que je vous propose, qui est sur la base d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années, est exactement ce que j'ai toujours indiqué. Là-dessus, les choses sont claires.

Je pense que 7 mois de débats en interne au sein de notre communauté est quelque chose de conséquent. Combien y a-t-il d'institutions et d'établissements dans lesquels le responsable de l'établissement a pris la peine d'organiser 15 réunions

publiques, en tout cas des réunions publiques sur tous les sites, pour dialoguer ? Je pense que le dialogue a été approfondi. Il a été mené avec l'ensemble de la communauté universitaire, en tout cas tous les membres de la communauté universitaire qui le souhaitent ont eu l'opportunité de le faire. Il a été mené selon un séquençage que je voudrais vous réexpliquer afin que vous en compreniez bien la logique :

- En juillet nous avons pris une décision de principe. C'est notre décision de principe et nous souhaitons la légitimer.

- Etape suivante : le conseil d'orientation stratégique de l'université fédérale. C'est ce conseil d'orientation stratégique qui pose un second jalon et qui donne légitimité à avancer. Si le conseil d'orientation stratégique avait dit non, nous n'aurions pas avancé. Le conseil d'orientation stratégique dit oui à l'unanimité à la question de l'établissement universitaire interrégional et il dit oui à l'unanimité au calendrier 2014. Comme il dit oui, on avance. Avancer, c'est discuter dans le cadre du congrès avec les élus. Le cadre du congrès avec les élus ne me semble pas avoir manifesté d'opposition de fond à ce qu'on avance.

Ensuite, on avance avec l'ensemble de nos communautés universitaires. Je n'ai pas entendu d'oppositions majeures. J'ai entendu des craintes. J'ai entendu des interrogations. Je n'ai rien entendu qui me pousse à renoncer à ce projet dans le cadre des réunions publiques. 600 personnes ont participé aux réunions publiques. Ce qui est considérable sachant qu'il y a eu relativement peu d'étudiants présents à ces réunions publiques. Sur une communauté de 2 900 enseignants, 600 personnes représentent quelque chose de considérable. Je crois que les collègues qui étaient là ont compris, sachant que ce n'était pas des collègues sélectionnés, ce ne sont pas des personnes qui avaient une appétence particulière.

Nous en arrivons donc à un second jalon qui est un jalon institutionnel, qui est la prise d'une délibération de principe, qui est : *"Oui, le conseil d'administration de l'Université de Bourgogne, seul habilité à prendre des décisions, décide de s'engager vers la création de l'Université de Bourgogne Franche-Comté"*. Ce texte ne préempte pas la modalité juridique qui va être choisie. Ce texte dit que les deux établissements veulent faire ensemble une université, veulent travailler selon des modalités qui seront confédérales en 2014, puis fédérales en 2016, et surtout que c'est cette université qui délivrera les diplômes en son nom et qui aura la signature scientifique, ce qui fait le cœur même d'une université.

Je suis bien conscient des incertitudes juridiques. Ensuite, nous allons voir ce que la loi finalisée va nous permettre de faire et nous verrons si la meilleure option est la fusion ou l'union telle que je vous la décris, en ménageant ce que sont nos composantes actuelles, ou si c'est la communauté d'universités la plus intégrative possible. Autrement dit, on peut faire soit une fusion avec le plus de fédéralisme possible, soit une communauté en étant très intégratif. Il n'y a finalement pas énormément de différences entre les deux, sauf que je butte toujours sur le directoire et sur le fait qu'il n'y ait que 40 ou 50 % d'élus dans la communauté d'universités. C'est surtout ces deux points qui me font soucier.

On prend aujourd'hui une délibération qui sera une délibération de principe. C'est un nouveau jalon. Ce n'est pas la fin de l'histoire. C'est une avancée dans l'histoire. A partir de ce nouveau jalon, nous allons, ensemble, rédiger des statuts. Bien entendu, les statuts devront être votés par chacun des établissements qui s'engagent dans ce projet.

On reviendra donc évidemment avec le projet de statuts devant le conseil d'administration pour les faire valider, c'est tout à fait normal. Ce n'est donc pas très rapide. Au bout du compte, c'est quelque chose que nous aurons commencé en juillet 2012 qui va évoluer vers son terme et vers la création vers la fin de l'année 2013.

Premièrement, ce n'est donc pas quelque chose d'excessivement rapide.

Deuxièmement, c'est quelque chose de conforme à mes engagements.

Troisièmement, si je peux me permettre d'être un peu plus polémique, je voudrais dire que c'est quelque chose qui fait tout de même suite à 5 ans d'immobilité dans le domaine de la création de l'université. Je ne dis pas que nous n'avons pas progressé dans le domaine du rapprochement entre la Bourgogne et la Franche-Comté. On a progressé en créant une fondation. Je vous rappelle qu'une fondation n'est pas une université, qu'une fondation n'a pas vocation à mener une stratégie de formation et de recherche, qu'une fondation ne délivre pas de diplômes, et que, précisément, le cœur du projet de nature politique que Jacques et moi souhaitons proposer est de rééquilibrer les outils de rapprochement qui existent entre la Bourgogne et la Franche-Comté en faveur d'une grande université de service public qui doit définir la stratégie en matière de formation, en matière de recherche, avoir précisément - comme le disait Sophie - le souci de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas une fondation qui peut faire cela. Je regrette de devoir dire ces mots de façon un peu polémique, mais ce n'est pas trop rapide parce que nous essayons de rattraper cinq années pendant lesquelles le projet universitaire n'a pas avancé. Je ne considère donc pas que ce soit très rapide. Nous avons commencé de remettre la barre dans le bon sens en juillet et, finalement, la fin du processus sera au bout de 18 mois. Ce n'est pas quelque chose de très rapide, sachant que la vraie intégration se fera d'ici une dizaine d'années.

M. Rollin.- Je suis content de ce CA parce que, pour une fois, vous venez de prononcer le mot "fusion". Jusqu'à maintenant et depuis 2 mois que nous en discutons, vous refusiez de parler de fusion, même si vous ajoutez que ce n'est pas une fusion mais seulement une fusion dans un cadre juridique de fusion. Vous commencez donc à vous approcher de la fusion alors qu'il y a 2 mois vous ne vouliez pas entendre le mot "fusion". Vous avez mis 2 mois pour le prononcer, dans 2 mois vous direz donc probablement que c'est une véritable fusion.

Vous parlez d'ensemble intégratif, ce grand ensemble aurait les ressources financières, les ressources humaines, les diplômes. Finalement, que restera-t-il de l'identité de chaque université ? Plus grand-chose puisque c'est en haut qu'ils décideront.

Ma problématique se situe par rapport aux personnels. J'entends dire que dès 2014 on pourrait voir les IAE fusionner et se retrouver directement dans ce que Monsieur Loquin a appelé la première division, ou le groupe 1 suivant le côté où on se situe. Quel sera le statut de ces personnels ? A qui seront-ils rattachés ? A la grande université ? A l'Université de Bourgogne ? A l'Université de Franche-Comté ? Voilà la grande problématique et nous sommes à 7 ou 8 mois de cette question.

On risque d'avoir un souci, puisque ce sont des tas de questions qui n'ont pas été abordées, ou alors elles l'ont été dans des cercles très fermés et nous n'avons pas le retour de ces discussions par rapport à ces personnels. Il y a toute la politique indemnitaire, toute la politique de recrutement. On sait - vous l'avez souligné - que

Besançon est sur-doté et que Dijon est sous-doté. Je reste persuadé, et je vous le dis depuis plusieurs mois, que quand ce grand ensemble va défendre une demande de plafond d'emplois au niveau ministériel, on va nous dire que sur cet ensemble nous sommes en équilibre. Avec 150 d'un côté et 120 de l'autre, on rééquilibre les comptes et on n'en parle plus. Je vois comment fonctionne l'Etat à d'autres niveaux, c'est comme cela. Il ne faut pas se leurrer et croire qu'on va nous dire, avec un sous effectif à un endroit et un sur effectif à l'autre endroit, que nous pourrions garder ces distorsions. Je ne connais aucun état, voire même une entreprise, qui accepterait de créer ces grands ensembles juridiques en continuant à faire fonctionner ces distorsions. Pour moi, ce sont des questions qui vont se poser très rapidement.

Un autre point. Quand vous parliez de communication et d'échanges, il n'y a finalement rien eu. Si je prends la réunion que vous avez tenue à l'UFR SVTE sur le grand ensemble, elle a duré 15 minutes-chrono. J'ai chronométré. Si vous appelez cela un débat, quand on tient des réunions publiques à 15 jours d'un conseil d'administration en disant qu'on va délibérer... Un certain nombre de personnels m'ont dit qu'ils n'y allaient pas, que ce n'était pas de la concertation. A 15 jours, si les choses ne sont pas à peu près cadrées, c'est qu'on est dans l'amateurisme. Je ne vous ferai pas ce procès-là.

Il y a donc un certain nombre de points qui me posent question, ainsi que sur la rapidité et sur l'accélération. Pour une fois, on avait un calendrier assez clair. Les Assises sur la recherche se sont tenues, on a eu un premier rapport, le premier jet de cette loi. On a la loi qui doit arriver au CNESER très prochainement et qui doit être présentée au parlement courant mars. On a donc le temps de se l'approprier après et de voir si cette délibération est justifiée.

Je voterai contre parce que je vous l'ai toujours dit : je ne vous donnerai pas un chèque en blanc.

M. de Mesnard.- On dit souvent que le diable se cache dans les détails. Un recteur n'est pas un détail, bien entendu, et surtout une rectrice ! Cela pose tout de même la question de la tutelle rectorale. On va vers une université unique avec deux recteurs ou rectrice. Peut-on avoir des précisions ? Les rectorats vont-ils fusionner ? Est-ce que l'un va abandonner ses compétences à l'autre ? C'est une question technique qu'il va falloir bien entendu résoudre.

Une autre question que j'ai déjà eu l'occasion de poser concernant l'école de commerce. On n'en parle plus aujourd'hui. Est-ce qu'elle fait toujours partie du projet ou pas ? Les enseignants et chercheurs de l'école de commerce sont des personnes estimables, mais qui fonctionnent sur un statut complètement différent. Je l'avais dit lors de la réunion du congrès. En général, ils sont à quatre jours, c'est-à-dire qu'ils ont quatre jours de présence administrative et pédagogique et un jour pour la recherche. Ce n'est pas du tout notre système. Parfois, ils ne sont pas docteurs, des choses comme cela par exemple. Ce qui pose de véritables problèmes. Je suis membre du conseil d'administration, je dois regarder les promotions. Est-ce que cela veut dire que le conseil d'administration de la grande université devrait décider des promotions des personnels de l'école de commerce qui ont un statut complètement différent ? C'est une vraie question. Malheureusement, cette question de statut se pose aussi pour AgroSup. Je l'avais dit à cette occasion du congrès également. Les professeurs et maîtres de conférences d'AgroSup n'ont pas un statut d'égalité avec les professeurs et maîtres de

conférences de l'enseignement supérieur. Par exemple, ils ne peuvent pas être membres de nos comités de sélection. C'est le cas pour les directeurs de recherche INRA, pour les chargés de recherche INRA, mais pas les professeurs. C'est un problème qui regarde les deux ministères (Agriculture et Enseignement supérieur), mais il faudrait peut-être que la législation suive, sinon on va avoir des sous-collègues dans l'université. Ils n'auront pas tous les droits et c'est gênant. Ce sont des personnes très estimables. Le directeur de la MSH est professeur à AgroSup. Nous l'apprécions tous beaucoup, nous travaillons bien avec lui, mais on voit bien la difficulté.

Quelques mots sur le territoire. Tu as parlé de l'avenir des jeunes sur le territoire. J'ai tout de même des doutes sur la notion de territoire. La Bourgogne est déjà un territoire - je m'excuse de le dire - largement artificiel. La ville de Sens et ce qu'il y a autour, c'est déjà de la région parisienne, très peu d'étudiants viennent chez nous. Le Mâconnais et le Chalonnais sont tout de même très attirés par Lyon, c'est évident. Sans parler de la Nièvre dont je ne me permettrai pas de dire quoi que ce soit ! On me dit "Clermont-Ferrand", oui. J'ai deux Nivernais à mes côtés, je suis donc bien encadré ! Je l'avais déjà dit : nous sommes sans doute tous père de famille, si nous avons un enfant niveau master qui doit aller faire des études, qu'on lui dit que maintenant le master est à Besançon, il est clair qu'on va tous se dire qu'il faut lui trouver une chambre. Dans ce cas, on va regarder Lyon, Paris, Nancy ou Mulhouse qui n'est plus qu'à 1 h 20 en TGV, je le rappelle.

Le territoire existe-t-il ? Je m'interroge.

Enfin, je reprends une chose que tu as dite au congrès : "tout cela va coûter cher". Nous ne cherchons pas des économies d'échelle, mais ce que nous aurons, ce sont des "déséconomies" d'échelle. Il va y avoir un coût de coordination de tout ce système. On augmente la complexité.

Le Président.- Je suis ravi de ce débat car nous avons un vrai débat de fond. Qu'on ne soit pas tous d'accord, après tout, tant mieux, c'est très bien et cela n'a aucune importance puisque nous avons un vrai débat de fond. Je vais essayer de répondre à tes questions dans l'ordre, Louis.

Qu'on ne soit pas d'accord est bien...

Mme Genelot.- Oui, mais dire que cela n'a pas d'importance, c'est tout de même...

Le Président.- Qu'est-ce qui n'a pas d'importance ?

Mme Genelot.- Tu dis : "nous ne sommes pas d'accord mais ce n'est pas très important." C'est une façon de dire un peu...

Le Président.- Non, je trouve que le désaccord est une richesse, c'est très bien et il est heureux que dans une communauté comme la nôtre nous ne soyons pas tous d'accord.

Je maintiens et je me réjouis de nos désaccords. Je continuerai d'argumenter pour que nous avançons tout de même en fonction de mes convictions.

Louis, pour ce qui concerne AgroSup et l'école de commerce, c'est effectivement un élément de complexité. La encore, tout va dépendre du cadre juridique

dans lequel nous allons nous engager. Les écoles peuvent clairement rentrer dans le modèle "communauté d'universités". D'une certaine façon, ce modèle est fait pour organiser et permettre la coordination de la gouvernance des écoles comme l'école de commerce, comme AgroSup et l'ENSMM et les universités comme la nôtre. En sachant que la modalité de gouvernance qui nous est proposée, avec ce directoire qui sera composé des chefs d'établissement qui prendront les décisions, va limiter la capacité stratégique et la capacité de prise de décisions collégiales, puisqu'on va demander l'unanimité. C'est comme tous les systèmes de fonctionnement, on cherche un vote à l'unanimité.

Deuxièmement, il est tout à fait clair que si l'école de commerce et l'ENSMM - pas tellement AgroSup qui est plus avancé dans sa réflexion - s'engagent avec nous dans ce processus, sachant que les statuts que nous allons proposer vont devoir repasser devant les conseils d'administration, il y a fort à parier que la construction de la gouvernance d'une communauté d'universités se fasse sur le plus petit dénominateur commun en termes d'ambitions de gouvernance et, en particulier dans cette typologie, que la communauté n'ait ni compétence financière, ni compétence de ressources humaines, ni compétence en matière de délivrance de diplômes. Je pense que les écoles d'ingénieurs seront prêtes à s'engager - et je comprends leur logique, ce n'est pas une critique - dans un dispositif de type confédéral et de type coordination de gouvernance et de stratégie, mais pas dans quelque chose qui soit plus intégratif.

Si on fait le choix de la communauté d'universités, on peut accueillir AgroSup, on peut accueillir l'école de commerce, le dispositif est précisément fait pour cela. Ce qui va précisément nous amener à une structure de gouvernance que je qualifierai de légère en termes de capacités stratégiques.

Si on fait le choix de ce qui est juridiquement la fusion mais qui est pour moi une union et pas une fusion... J'ai d'ailleurs écrit, avec Jacques Bahi à la Ministre pour lui demander de supprimer le mot "fusion" pour le remplacer par "union", ce qui n'est pas la même chose. Si on fait ce choix, AgroSup, l'école de commerce et les autres écoles ne peuvent pas rentrer dans une fusion, en tout cas elles ne le feront pas. Elles peuvent techniquement, mais il est évident qu'elles ne le feront pas. Ce sera un dispositif qui sera beaucoup trop intégratif pour elles. Dans ces conditions-là, la loi prévoit une troisième modalité qui s'appelle le rattachement. Dans la loi, le rattachement est quelque chose qui doit permettre un rattachement avec des liens qui me semblent peut-être même encore un peu plus forts que ceux qui sont actuellement définis, en tout cas qui gouvernent notre rattachement avec AgroSup. Dans ces conditions, cela voudrait dire qu'on proposera aux écoles comme AgroSup et l'école de commerce d'être rattachées par convention à la grande université Bourgogne Franche-Comté. C'est en tout cas le modèle tel qu'on peut l'indiquer.

Je n'ai pas relu depuis un moment les textes sur le rattachement mais je pense que le rattachement peut être assez fort et qu'il peut en particulier y avoir des membres des établissements rattachés au niveau du conseil scientifique et du CEVU. C'est donc quelque chose qui peut être assez stratégique et qui peut être intéressant.

Pour ce qui est du recteur, je ne sais effectivement pas ce que l'Etat va décider. En tout état de cause, au bout du compte, s'il ne devait y avoir qu'un recteur qui soit chancelier de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, ce serait le recteur de l'académie du siège social de l'université. Actuellement, le siège social, c'est Besançon. Ce n'est pas moi qui ai pris cette décision, elle a été prise au cours du mandat

précédent. Il a été décidé que le siège social de la fondation de coopération scientifique était Dijon et que le siège social de l'Université fédérale était Besançon. Cette décision a été prise et je n'ai pas l'intention de la remettre en cause parce que je considère que remettre en cause cette décision serait un risque important de casser la confiance et la dynamique qui se sont établies entre nos collègues de Franche-Comté et nous. S'il ne devait y avoir qu'un seul chancelier de l'université, dans l'état actuel ce serait le recteur de l'Université de Franche-Comté. Ce qui ne doit pas nous faire peur. Personnellement, je ne vois pas où est la difficulté.

Je voudrais que nous soyons tous capables de nous projeter dans un avenir qui soit un avenir bien au-delà de 10 ans. L'objectif étant que l'on tire la Bourgogne et la Franche-Comté en termes d'enseignement supérieur et de recherche pour un avenir à moyen et long terme. Et j'espère que dans cet avenir à moyen et long terme, les deux universités auront été capables d'être exemplaires et d'être les moteurs et qu'elles auront attiré dans leur mouvement de rattachement les deux communautés d'agglomération de Besançon et de Dijon, peut-être les Régions, je ne le sais pas. Je l'espère, mais c'est un choix politique qui m'échappe. En tout état de cause, la façon dont je conçois les choses, c'est que dans 30 ans, le cœur de la grande Université de Bourgogne Franche-Comté sera installé dans une grande agglomération qui s'appellera Dijon - Besançon, sachant que je ne sais pas comment elle s'appellera. J'en suis convaincu.

Ce que je souhaite et ce qu'on peut imaginer, c'est que ce rapprochement fasse finalement que ce que sont actuellement Dijon et Besançon ne soit finalement que deux quartiers d'une même grande agglomération. Le siège social, eu égard aux enjeux sur lesquels nous sommes en train de travailler et à l'avenir, ne me paraît pas être la question principale.

Ensuite, tu t'interroges sur la réalité des territoires. Il est vrai que la Bourgogne est écartelée, mais c'est consubstantiel à la Bourgogne. Nous devons être réalistes et puis nous battre pour structurer au mieux possible, parce que nous sommes universitaires, nous devons construire l'université de demain. Finalement, que la Bourgogne soit écartelée est un fait - et cela rejoint ce que disait Sophie -, nous devons au contraire nous battre pour avoir une très grande université pluridisciplinaire qui soit la plus attractive possible pour tous les étudiants de nos territoires, et précisément dès le cycle de licence pour répondre à ce qu'indiquait Sophie. Mais que la Bourgogne soit une région écartelée, personne n'y peut rien et ce n'est pas ce qui va m'amener à renoncer.

Tu parlais des masters et de la difficulté pour les parents qui ont des enfants en master. Je voulais revenir là-dessus. Dans le schéma tel que je l'imagine, j'ai dit tout à l'heure qu'il y avait de la place pour un cycle de licence sur chacun des deux sites. Quand je parle des deux sites, c'est ce que sont actuellement l'UB et l'UFC sur leur site territorial, et vous savez l'ambition que nous avons pour nos sites territoriaux, nous l'avons largement démontré.

Pour les masters, je pense qu'il y aura à terme des spécialisations et qu'il y aura à terme des partages. C'est probable et c'est peut-être même souhaitable. Cette réflexion nous a été faite par un de tes collègues de l'IUFM, Sophie, quand nous sommes allés à Nevers. On nous a interpellés en disant que certains collègues s'inquiétaient du fait qu'on spécialise les masters. La réponse qui a été faite - pas par moi et de manière très juste - était : *"vaut-il mieux que nous ayons un master qui persiste en Bourgogne ou en Franche-Comté plutôt que de le voir disparaître dans*

chacune des deux universités parce que nous n'aurons pas été capables de rassembler nos forces ?".

Pour le master, tel qu'on peut imaginer les choses, je pense qu'il peut rapidement y avoir des partages sur des sur-spécialités de master. Je vais prendre la métaphore médicale que je prends habituellement, mais elle est comprise. Les deux CHU de Besançon et de Dijon ont exactement les mêmes problèmes que ceux dont nous sommes en train de débattre aujourd'hui en termes de partage d'activité et de spécialisation. Au niveau des activités de transplantations, les greffes de foie se font à Besançon, les greffes de cœur se font à Dijon. Il y a donc eu un partage qui s'est fait autour des sur-spécialisations. Le fait qu'on fasse des greffes de foie à Besançon n'empêche pas qu'il y ait des cardiologues à Besançon et le fait qu'on fasse des greffes de cœur à Dijon n'empêche pas qu'il y ait des gastroentérologues à Dijon. Autrement dit, vous voyez bien que les partages d'activité se sont faits sur de la sur-spécialité. Je pense effectivement qu'on aura probablement, et probablement à moyen terme, des partages d'activité sur des sur-spécialités de master.

Je vais parler sous le contrôle d'Alain. Il y aura forcément un master de physique à Dijon et un à Besançon, mais j'imagine que sur les mentions et sur les précisions sur le master, il n'y aura peut-être pas exactement un master de nanophotonique à Dijon et un master de nanophotonique à Besançon. C'est comme cela que je vois les choses. Dans certains cas, il faudra peut-être que les étudiants de Dijon aillent prendre une chambre à Besançon et ceux de Besançon à Dijon au moment du cycle master. Comme cela a été dit, actuellement ils vont parfois à Nancy ou à Paris. L'essentiel est que nous soyons capables de maintenir sur l'ensemble du territoire de Bourgogne Franche-Comté la totalité de l'offre. Finalement, je n'ai pas d'état d'âme à ce qu'au niveau du cycle master s'opère une spécialisation des cycles.

M. Dereux.- Il y a déjà certaines choses qui ne sont actuellement plus possibles ni à Besançon, ni à Dijon et qui redeviennent possibles parce qu'on partage les professeurs et les maîtres de conférences. Il y a certains modules qui avaient complètement disparu à gauche ou à droite, ce qui n'empêche pas les étudiants inscrits à l'Université de Besançon de choisir un module particulier qui n'est plus enseigné à Besançon. Ils choisissent de suivre le module à Dijon, ce qui va évidemment avec des nouvelles technologies, et il y a effectivement la réciprocité.

J'entends bien toutes les craintes qui ont été formulées. Il est clair que ce texte n'est pas un projet abouti. Il me fait penser à ce qui se fait quand on monte un projet international ou même national. La première chose que nous faisons, c'est un accord de confidentialité, c'est-à-dire qu'on se dit qu'on s'aime très fort et qu'on ne se fera pas de coups bas. Au moment où on écrit cela, on ne sait pas quel sera l'état final du projet qui sera soumis. Je pense que le statut de ce que nous sommes en train de voter ici, c'est exactement cela, on ne connaît pas quelle sera la formule finale du projet mais, pour commencer, il nous faut bien nous serrer la main. C'est ce que ce texte nous invite à faire.

Le Président.- Tout à fait. Il définit les grandes orientations. Merci Alain.

Jean-Baptiste, excuse-moi, je sais que tu voulais t'exprimer plus longtemps et je ne t'ai pas donné la parole.

M. Baccon.- Merci. Je vais parler au nom de la majorité étudiante "Associatifs indépendants". Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la démarche de consultation et de concertation qui s'est traduite par une importante écoute de toute la communauté ces dernières semaines. Je pense que cela a permis de lever beaucoup d'inquiétudes qu'il pouvait y avoir au niveau de ce projet, même s'il reste encore quelques interrogations de la part des étudiants sur la mise en place, sur des points de détail de ce rapprochement. Je pense que ces craintes seront très vite dissipées dès lors que le cadre juridique sera précisé et que la mise en perspective se fera.

Pour notre part, donc pour la majorité étudiante pour laquelle je parle aujourd'hui, nous sommes bien évidemment favorables à ce rapprochement des universités, d'une part parce que nous estimons qu'il est nécessaire sur le fond. Les concertations des dernières semaines l'ont bien montré. D'autre part parce que si on se raccroche au texte soumis au vote aujourd'hui, on voit bien que ce projet se fera dans l'identité des territoires, dans le respect du principe de subsidiarité et surtout dans le respect de la démocratisation universitaire qui nous est très chère.

La décision que nous allons prendre aujourd'hui en nous positionnant pour la création de l'Université fédérale Bourgogne Franche-Comté est, aux yeux de certains, une décision courageuse. Oui, elle est courageuse pour l'avenir des étudiants bourguignons. Ce projet, on le voit bien, est en faveur des étudiants. Il faut que les étudiants continuent à avoir accès à une formation dans l'ensemble des champs disciplinaires irrigués par une formation de qualité.

Pour notre part, il ne nous paraît pas choquant que des différenciations se fassent sur des domaines de sur-spécialisation. Cela se fait déjà. Quand des étudiants choisissent d'aller en master 2, ils postulent dans de nombreuses villes de France. A ce niveau-là, le déplacement n'est pas choquant.

Le Président.- Merci Jean-Baptiste. Je suis très touché par les mots que tu as prononcés.

M. Jules.- Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je considère simplement qu'entre le grand établissement sur lequel nous avons débattu les années passées et de fait ce qui est proposé ici, sachant qu'on ne connaît pas les modalités de gouvernance dans le cadre de la fusion, mais moyennant cette incertitude concernant la gouvernance liée à la fusion, il n'y a guère de différence entre le grand établissement qu'on nous proposait il y a quelque temps et cette fusion. D'ailleurs, à ce propos, lors d'un conseil d'administration de février, le conseil d'administration où nous devons voter l'avant-projet du contrat d'établissement dans lequel il y avait l'annexe commune UB / UFC, notre collègue Alain Dereux était intervenu avec justesse sur le surcoût qu'allait induire la mise en place de ce grand établissement. Il contestait d'ailleurs la compensation financière que nous aurions dans le cadre de la signature du contrat, donc sur la partie contractuelle. Je me souviens qu'il y avait eu un débat : 50 % de la partie contractuelle serait affectée au surcoût dû à la fusion ou pas, etc.

Est-ce que, dans le cadre de la mise en place, fusion ou communauté d'universités, l'Etat prévoit une ligne de crédit permettant de faire face à ce surcoût ? Tu l'as dit toi-même, il ne faut pas croire que l'on va gagner de l'argent. Ceci va plutôt nous en coûter, avec la mise en place d'outils communs, de tout un tas de choses. On n'a d'ailleurs pas parlé de ce qu'il adviendrait du centre de documentation dans le cadre de

cette fusion. Est-ce que le ministère a prévu une enveloppe qui aille au-delà de la partie contractuelle qui n'apporte pas grand-chose, pour aider à la mise en place de cet établissement ? Vous savez qu'au moment du vote du budget, j'interviens systématiquement en disant qu'en 2005 les composantes récupéraient 50 % de la DGF. En 2013, donc cette année, les composantes ne récupèrent que 29,5 % de la DGF. Si on continue et si à terme les composantes ne récupèrent plus que 25 % de la DGF, il va y avoir un vrai problème.

Même si je ne suis pas d'accord et que je voterai contre, ce sera validé et il faudra bien faire avec. Il serait donc intéressant que les collectivités locales ou les collectivités territoriales participent à ce grand projet. A ce propos, pour revenir sur ce que je considère comme une accélération, tu nous as dit que ce n'était pas une accélération. Je considère tout de même qu'il y a une accélération. J'ai ma petite idée. Je pense que le ministère a affiché très tôt, dès le mois de juin, sa vision de la carte universitaire et qu'il était question de réduire le nombre d'établissements universitaires. C'est la première chose. D'autre part, je ne pense pas qu'on puisse déconnecter ce projet de l'acte III de la décentralisation. J'ai lu avec attention les demandes de notre collègue José Almeida dans sa dépêche de l'AEF. Il est bien question que les collectivités territoriales puissent peser plus au niveau de la gouvernance qu'elles ne le font actuellement. Mais je comprends l'attitude des collectivités territoriales parce que, quelque part, il n'est pas toujours agréable de n'être qu'un banquier et de ne pas participer aux décisions. Vous voyez que je vais un peu dans votre sens. Je pense donc qu'on ne peut pas déconnecter cette accélération de l'acte III de la décentralisation et de la demande des collectivités territoriales. Je pense qu'il y a une forte pression du ministère et des collectivités territoriales concernant ce projet.

Le Président.- Je ne pense pas qu'il y ait de pression. Je n'ai personnellement été l'objet de strictement aucune pression.

M. Jules.- Des pressions amicales.

Le Président.- Non. Vraiment pas du tout. C'est une convergence de points de vue. Je n'ai jamais eu la moindre pression sur ce dossier. Regardez l'ensemble des documents que j'ai écrit depuis le début de la campagne, j'ai toujours dit que je souhaitais le rapprochement de la Bourgogne Franche-Comté, que je souhaitais que cela se fasse à un rythme que je considérerais comme raisonnable. Dès que j'ai été élu, j'ai travaillé au rapprochement de la Bourgogne Franche-Comté à un rythme qui est le rythme que j'ai toujours défendu comme raisonnable, c'est-à-dire finalement aboutir à une entité unique vraiment opérationnelle d'ici une dizaine ou une douzaine d'années. Je n'ai pas dévié d'un iota de la conception que j'en ai et du discours que j'ai tenu.

Concernant le grand établissement, je ne peux pas te donner raison, Jean-Charles. Un grand établissement a un statut dérogatoire. Le dispositif que nous allons construire va s'inscrire complètement dans la loi. Il va s'inscrire totalement dans la loi, en particulier pour ce qui est des droits d'inscription. On sera dans des droits d'inscription publics. On est donc complètement dans un processus de s'inscrire dans la loi et dans le droit commun. A ce titre-là, ce que nous proposons est totalement aux antipodes du grand établissement.

Une dernière chose. Pour ce qui est des financements, on va évidemment aller

discuter, négocier. Je ne peux pas vous faire de promesses. Je ne doute pas que l'Etat ait besoin de démonstrateurs de succès et qu'arriver à conduire avec succès le rapprochement de deux universités pluridisciplinaires avec santé qui sont dans deux régions différentes, deux académies différentes, est quelque chose de difficile. On nous regarde à la loupe. Nous avons d'ailleurs demandé un rendez-vous il y a quelques semaines. Je pense que ce n'est pas hasard si le rendez-vous tombe demain, c'est-à-dire entre le CA d'aujourd'hui et le CA conjoint de la semaine prochaine. Nous sommes regardés de façon tout à fait attentive parce que ce que nous allons faire et réussir ensemble va donner des pistes qui seront des pistes importantes pour le ministère pour avancer.

Pour le reste, ma vision de l'université est effectivement une vision très territoriale. Je considère qu'une grande université dans sa région est une université qui est au service de sa région, c'est tout à fait clair. Je ne vois donc pas de difficultés particulières à ce que la stratégie soit menée conjointement avec les collectivités territoriales, c'est normal. La seule chose, mais ce sera l'objet de la suite des débats que nous aurons à partir du printemps prochain, à laquelle je tiens en tant que responsable universitaire, c'est qu'on puisse maintenir deux choses importantes :

1. Une identification scientifique très forte autour de grands axes thématiques qui nous permette de rayonner à l'international.
2. Le maintien de la pluridisciplinarité des formations.

A partir de ce moment-là, à partir du moment où cette stratégie peut être portée avec les collectivités territoriales, et elle le sera, je n'ai pas de doute là-dessus, je n'ai pas le moindre état d'âme à ce qu'on soit une grande université territoriale au service de sa région.

Si on veut résumer les choses, ce que nous vous proposons, c'est simplement que là où nous avons été élevés depuis toujours à dire que notre périmètre était celui de la Bourgogne, on change de perspective. A partir d'aujourd'hui, on dit que notre périmètre est celui de la Bourgogne Franche-Comté. A partir du moment où on est capable de prendre ce recul et de faire ce changement de périmètre, très honnêtement, que les masters soient à Dijon ou à Besançon ou sur les deux sites, qu'il y ait un peu plus d'argent à un endroit, tout cela n'a pas d'importance. Il faut simplement qu'on comprenne que dans le monde actuel, le périmètre géographique d'une région, de 1,7 million d'habitants pour la Bourgogne et de 1,2 million d'habitants pour la Franche-Comté, ne suffit plus à peser et pour mener une véritable stratégie indépendante. C'est bien cela la clé de tout ce que nous sommes en train de construire.

M. Woynaroski.- Les débats ont été très riches et je suis content d'y avoir assisté. Ce n'est pas la prise de parole d'un banquier, mais bien la prise de parole d'un conseiller régional qui représente le président du Conseil régional de Bourgogne, pour dire que l'institution, donc la collectivité et son président, est évidemment très favorable à la mise en place de cette grande Université Bourgogne Franche-Comté, dans des statuts qu'il reste bien sûr à préciser, cela a été dit plusieurs fois. Ceci dans le respect total des débats et des votes qui interviendront pour mettre cela en place. Nous y sommes favorables parce que nous pensons que cela permettra une synergie efficace entre les établissements qui composeront cette grande université, en particulier l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. Cela permettra également de valoriser l'enseignement et la recherche sur les territoires qui sont les nôtres, deux

priorités qui sont celles du Président Patriat. Il l'a d'ailleurs rappelé récemment, lors du vote du budget au mois de janvier dernier.

Je vais faire référence à ce qu'évoquait au début de ce conseil d'administration Jean-Charles Jules concernant les interviews qui avaient pu être donnés l'été dernier. Je veux bien que les journalistes aient pu vouloir opposer ou mettre une faille entre le Président de l'Université de Bourgogne et le Président du Conseil régional. Il n'y en a pas. Je le sais pour avoir assisté à différents entretiens avec les deux présidents. Je sais que, là-dessus, il n'y a pas de divergence majeure et le Président du Conseil régional souhaite que cela se fasse dans un délai raisonnable en respectant bien sûr le calendrier qui est celui que vous avez adopté et que vous mettez en place. Le Conseil régional maintient et maintiendra son engagement aux côtés de l'université dans la future grande université.

Je redis aussi aujourd'hui, au sujet du territoire bourguignon, que je partage assez les analyses qui ont été faites. Il est clair que les Sénonais ont plutôt tendance à regarder du côté de Paris, les habitants du sud de la Saône-et-Loire du côté de Lyon et les Nivernais du côté de Clermont-Ferrand. Il n'y a donc guère que les Dijonnais, les Talantais et les Longviciens pour se croire Bourguignons. C'est comme cela. Je travaille avec une vice-présidente élue à Sens et un vice-président élu dans le sud de la Saône et Loire. Nous faisons vivre notre territoire. Nous avons à cœur de faire rayonner notre territoire. C'est pour cela que j'essaie de participer le plus régulièrement possible aux conseils d'administration de l'Université de Bourgogne car je sais que c'est une structure qui participe à ceci. Je vous apporte donc l'entier soutien du Conseil régional de Bourgogne et de son président et je voterai favorablement à ce rapport.

Le Président.- Je vous remercie, Stéphane, et je vous demande de transmettre mes remerciements les plus sincères au Président Patriat. Je connais effectivement son engagement à nos côtés. Je dois dire qu'il n'y a pas de divergence. Il y a une profonde convergence de vue entre le Président Patriat et moi sur ce que doit être l'avenir universitaire de la Bourgogne.

M. Almeida.- Je représente ici le Grand Dijon.

Je dis que je prends la suite parce qu'il est vrai que le Grand Dijon accompagne la Région Bourgogne dans la politique de l'enseignement supérieur, nous sommes donc forcément ici, dans ce conseil d'administration, avec beaucoup de plaisir et beaucoup d'honneur, aujourd'hui, pour ce conseil d'administration un peu exceptionnel. Je voudrais aussi vous dire que nous sommes bien sûr favorables à ce projet, d'autant que ce n'est pas nouveau pour nous puisque vous avez débattu au sein de la Communauté. Je voudrais vous remercier aussi d'y prendre une part décisive. C'est une décision stratégique que nous allons prendre aujourd'hui et qui va nous amener aussi à accompagner un nouveau territoire.

Je voudrais répondre à la question du territoire et je vais réconcilier tout le monde, en tout cas je le crois. Ceci en vous disant tout simplement que le territoire concerné est celui du Grand Est, puisque c'est le Grand Est qui est concerné, en tout cas une grande partie du Grand Est avec Besançon et Dijon. C'est un territoire qui nous occupe depuis 2002. Cela correspond à la réalisation du contrat d'agglomération de Dijon et de son territoire de l'agglomération. Un contrat d'agglomération dans lequel figurait l'existence même de notre territoire à l'échelle nationale et européenne, avec des

conditions pour y parvenir. Je n'ai pas entendu un élément qui me paraît clé dans ce débat, c'est qu'aujourd'hui nous devons maintenir les bacheliers sur notre territoire. Il y a énormément de départs, vous le savez.

Mme Genelot.- C'est un peu ce que je disais.

M. Almeida.- C'était sous-entendu mais je préfère le dire clairement, parce que c'est aussi une de nos préoccupations au niveau du Grand Dijon. Cela l'a toujours été depuis la conception en 2002, en se donnant des outils et en accompagnant le pôle de formation qu'est ce campus, qu'est l'Université de Bourgogne. C'est là la raison même de notre présence et nous sommes effectivement prêts à financer l'ensemble des projets proposés, mais bien sûr pour un objectif qui soit commun. A ce jour il est commun, nous allons donc aller dans la voie de la grande université que nous avons appelée de nos souhaits depuis tout de même plusieurs mois, voire quelques années maintenant.

Je voulais vous apporter ce point de vue et ce soutien, puisqu'il est essentiel pour nous d'accompagner un pôle de formation tel que l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. Nous savons, vous et moi, que sans cela nous ne pourrions pas parler de développement, voire de développement économique, sur un territoire.

Le Président.- Tout à fait. Je vous remercie.

Je voudrais dire également que sur cette question, la convergence de vue entre le Président de l'Université et François Rebsamen est complète, nous avons eu l'occasion d'en parler.

Je voudrais dire que, bien entendu, la question du maintien des bacheliers sur le territoire est une question clé et que c'est bien pour cela qu'il faut maintenir cette grande université pluridisciplinaire, parce que le jour où nous ne serons plus qu'une université oligodisciplinaire parce que nous aurions perdu un pan de notre activité, c'est tout un pan des jeunes qui quittera la région Bourgogne et la région Franche-Comté.

Mme Genelot.- C'est déjà le cas.

Le Président.- C'est peut-être déjà le cas, Sophie, mais c'est précisément pour éviter que cette hémorragie s'accroisse qu'il nous faut conforter notre dispositif.

Mme Marseault.- Je voulais m'exprimer pour dire que quand on parle de précipitation, je sais pour travailler avec le président qu'un mandat est très court et que, si on ne va pas assez vite, les présidents vont changer. C'est l'expérience en la matière à Dijon. C'est donc vraiment le moment d'y aller. Le président disait qu'en ce moment il se passe énormément de choses, la loi arrive, on sait que cela va induire beaucoup de changements et que les rapprochements d'universités vont se précipiter. C'est une évidence et tout le monde est dans cette dynamique.

Pour l'instant, quelles sont les universités dont nous parlons ? C'est l'Université de Lorraine, l'Université d'Aix-Marseille, l'Université de Strasbourg. Ce sera bientôt l'Université de Bordeaux. Là, vous êtes à un moment qu'on a dit historique, on peut utiliser des grands mots, mais nous sommes dans un moment où il faut faire un choix.

Ce serait la première université à se rapprocher entre deux régions. Tout le monde regarde et tout le monde est dubitatif sur ce projet en se demandant si cela va marcher. Il y a effectivement deux recteurs, deux régions. On se demande quelle sera la stratégie, mais le projet est fiable. Il est vrai que les deux présidents sont d'accord, ce qui n'est pas forcément évident sur un même projet. C'est donc vraiment le moment d'y aller. Après, cela ne va pas se faire du jour au lendemain. La loi va se faire très rapidement, ce sera de toute façon dans les prochains mois. Il y aura donc encore le temps de réajuster pour savoir si c'est une fusion ou si c'est une communauté d'universités avec des modalités de rattachement des autres établissements. A la limite...

M. Jules.- C'est annexe.

Mme Genelot.- Ce n'est pas très important.

Mme Marseault.- Peu importe la recette utilisée, c'est le résultat qui compte. Le grand enjeu pour la suite est de construire un sentiment d'appartenance à cette nouvelle université. Il y a un sentiment d'appartenance que je ressens fortement de l'extérieur à l'Université de Bourgogne, il y a un sentiment d'appartenance à l'Université de Franche-Comté. Maintenant, il faut que nous ayons ce sentiment d'appartenance à cette nouvelle université. Pour moi, ce défi est tellement grand que ce sentiment d'appartenance va l'être. On l'a vu très récemment à l'Université de Lorraine, entre Nancy et Metz c'était loin d'être évident. Entre les trois universités d'Aix-Marseille, c'était loin d'être évident.

Mme Genelot.- C'est tout de même tous des Marseillais.

Mme Marseault.- Entre Aix et Marseille, je suis désolée, mais ce n'était pas évident. Maintenant, ils appartiennent tous à l'Université d'Aix-Marseille. Maintenant, les Francs-Comtois et les Bourguignons appartiendront à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, c'est ce qui est important.

Pour finir, je vais répondre au fait que les parents devront envoyer leurs enfants à Besançon. Ils ont tout intérêt à envoyer leurs enfants à Besançon plutôt qu'à Paris. Connaissez-vous le prix de l'immobilier à Paris ou à Lyon par rapport à Besançon ? Si mes enfants me demandent d'aller à Besançon, c'est banco, évidemment ! Après, il faut construire avec les collectivités et les partenaires une réelle vie étudiante pour que les étudiants s'y retrouvent, aient des formations de qualité et aient une vie étudiante de qualité, pour ne pas qu'ils aient à aller à Lyon ou à Paris. Mais là, c'est un faux débat. Il faut développer ce sentiment d'appartenance Bourgogne Franche-Comté et que les étudiants aient envie d'y rester.

M. Mercier.- Je suis tout à fait d'accord avec l'idée d'ancrer les bacheliers en Bourgogne, ce qui passe par pas mal de choses, notamment une meilleure reconnaissance de l'Université auprès des lycées, ce qui n'est pas toujours évident. Mon collègue Grégory Wegmann m'en parlait encore il y a peu de temps.

Quand on parle des masters, je suis un peu surpris. Je suis directeur d'un master, il est attractif. J'avoue que j'attire des étudiants de la France entière. Je vois que là nous sommes à 80 kilomètres de distance. Je pense donc que c'est aussi un moyen

de garder l'attractivité de ces masters. Je connais très peu la situation de l'ensemble de l'offre de masters à l'Université de Bourgogne, mais nous avons déjà des masters qui attirent des personnes qui ne viennent pas de la Bourgogne. Dans le cadre de configuration de ce rapprochement, une meilleure visibilité sera donnée à l'offre existante. On est encore plus visible quand on se présente comme étant Université de Bourgogne Franche-Comté, avec le poids que cela représente. J'ose espérer - et je rejoins Sophie - que ce sera une évolution favorable pour attirer, garder et retenir les étudiants de notre région qui veulent rester jusqu'au doctorat, pourquoi pas, jusqu'au master, et puis que ce soit aussi l'occasion de faire venir des personnes de l'extérieur. L'expérience prouve qu'avec des petites équipes, des niches identifiées... je ne veux pas prêcher pour ma paroisse, mais en gestion des ressources humaines, tout le monde connaît le master GRH de Dijon. Il a encore fait l'objet d'un article dans Capital au mois de février. Nous côtoyons Paris 2, la Sorbonne, Dauphine, Lyon, donc de très grandes universités. A priori, d'après ce que j'ai lu, on ne perçoit pas de mépris, pas d'incongruité. Je trouve donc qu'il y a un certain pessimisme à l'idée de se résigner au fait qu'il faille laisser partir les étudiants dès la licence ou avant, dès le bac, à l'extérieur. Il est souvent intéressant d'avoir des étudiants qui viennent d'ailleurs, ils considèrent que la région est sous valorisée, il découvre une université qui a des qualités importantes. J'ai très peu de ressenti négatif de ces étudiants.

Nous avons une belle carte à jouer, comme l'indique Clothilde. Toute la France vérifie peut-être la possibilité de faire fonctionner ces rapprochements. Je pense que nous sommes plus, par rapport à certains exemples donnés, dans des rapprochements empreints de mutualité bienveillante, en tout cas l'idée n'est pas de savoir qui va l'emporter sur l'autre, comment tromper l'adversaire, etc. On est dans une logique de rapprochement et je suis parfois surpris que certaines personnes n'y voient pas là plutôt de belles intentions.

Il y aura bien sûr des difficultés, des surcoûts éventuels, mais au départ nous avons une chance quasi historique. On a entendu ici qu'il y avait des opposants, il y en aura toujours, mais nous avons globalement un terrain extrêmement favorable pour avancer. Mais si nous en sommes encore à guerroyer après les collègues bisontins en disant : "On n'a jamais rien pu faire avec nos collègues bisontins", je m'inquiète effectivement un peu sur le rayonnement de l'université française parce que je crois qu'on est passé dans une autre échelle. Je peux vous assurer - et je l'avais déjà évoqué - que lorsque des collègues d'une des deux universités vont voir leur laboratoire fragilisé remis en question, ils seront très contents de trouver des structures d'accueil très près. J'en ai fait l'expérience avec mes collègues gestionnaires de Besançon. Cela permet du coup de mieux se connaître, d'envisager des synergies communes bien plus fortement que de dire qu'on reste deux laboratoires morcelés et que, de temps en temps, on fonctionne sur quelques projets ponctuels. Ce qui est la meilleure solution pour ne pas jamais se croiser. Nous sommes parfois dans des fonctionnements très cloisonnés, il se peut très bien qu'on croise certains collègues de l'université même avec les différents sites et je crois, au contraire, que l'idée est vraiment de faire en sorte qu'une synergie commune naisse de ce rapprochement. D'autant plus qu'on ne dit pas qu'il s'agit de couper les budgets dans tous les domaines. Je le rappelle étant spécialiste du management, nous ne sommes pas dans le cadre d'une fusion d'entreprise qui cherche à tout prix à réaliser des économies d'échelle. On le fera peut-être. Si elles sont pertinentes, je pense qu'il faudra les examiner parce qu'au final, nos moyens sont rares.

On ne peut donc pas se permettre de gaspiller des ressources, encore plus depuis quelques années.

Je crois que nous avons également une responsabilité qui est de trouver la meilleure utilisation possible de l'argent public. De ce point de vue, tout le monde doit être d'accord que s'il y a une formation avec très peu d'étudiants dans un cas et dans l'autre, que les collègues puissent s'entendre pour organiser des éléments est logique. On ne les forcera pas. Je pense que c'est naturellement une volonté de pouvoir assurer la pérennité des transmissions des connaissances et l'ensemble des moyens qui seront affectés à nos missions qui seront des missions admirables. Cela ne nie en rien notre volonté de participer à l'université et ses missions de service public, au contraire. Je crois qu'on élargit l'horizon et je suis surpris de voir cette frilosité alors même que sur d'autres débats de société on voit la difficulté de faire avancer des sujets difficiles. Je pense que nous devons aussi, nous, universitaires et également personnels BIATSS, montrer l'exemple par nos engagements, par notre confiance et puis par ce qu'a évoqué le président : le fait de donner aux générations futures des raisons d'espérer. Garder les étudiants, les lycéens dans l'académie de Bourgogne, ou de Bourgogne Franche-Comté, passe aussi par un établissement de ce type.

Le Président.- Merci Samuel. Sophie Genelot voulait intervenir.

Mme Genelot.- Il est effectivement heureux que nous ayons ce débat, c'est bien. Ce que j'entends ici me conforte dans l'idée que ce qu'on nous demande ici, c'est-à-dire une délibération de principe, ce sont des grandes orientations. Je l'ai bien compris et je redis ici que je ne suis pas du tout opposée au rapprochement Bourgogne Franche-Comté. Je pense effectivement que c'est le sens de l'histoire sur plein de plans, je n'y reviens pas. Mais quand on dit "délibération de principe sur des grandes orientations", ce qui nous est proposé ici, c'est sur des grandes orientations de structure. Il me semble que la structure vient dans un second temps ou concomitamment avec un projet. Ce que j'entends autour de la table me convainc que le projet n'est pas mûr, c'est tout. Il n'est pas mûr parce que quand on entend les enjeux, c'est à la fois être très attractif et être excellent sur certaines choses, attirer des étudiants d'autres régions, voire d'autres pays. C'est une chose. Maintenir les lycéens sur le territoire bourguignon est un autre objectif. Et augmenter le taux d'accès à l'enseignement supérieur, parce que la caractéristique de notre académie n'est pas simplement que nos étudiants ne vont pas beaucoup à l'UB, c'est qu'en plus ils ne vont pas beaucoup dans l'enseignement supérieur, beaucoup moins que la moyenne nationale. Ce sont des objectifs un peu différents, sachant - Samuel a raison - que les ressources sont rares. Les moyens sont rares, ils sont limités. Nous n'en aurons pas plus avec la grande université que ce que nous avons actuellement, peut-être même aurons-nous plus de mal à aller les chercher. Tant que les moyens sont rares, les objectifs prioritaires sont importants à définir.

Je considère, après avoir entendu tout le monde, que les objectifs prioritaires de ce projet ne sont pas clairs, ils ne sont en tout cas pas partagés par l'ensemble. J'entends plusieurs objectifs et, à un moment donné, on ne peut pas tout faire. Ce n'est pas encore clair : on veut à la fois maintenir des lycéens bourguignons, à la fois attirer des personnes à l'international, etc. et sur-spécialiser, et je ne dis pas qu'il ne faut pas sur-spécialiser. Je pense effectivement qu'il faut sur-spécialiser, ce n'est pas la peine de

faire deux fois la même chose ou se répartir les choses d'excellence entre Bourgogne et Franche-Comté. Mais je pense qu'à un moment il y aura des arbitrages à faire et qu'on ne pourra pas tout faire à la fois. C'est pour cela que j'attirais l'attention sur la question de l'enseignement supérieur.

Tu dis, Alain, que l'objectif n'est pas de consolider la licence parce que nous n'avons pas de problème au niveau de la licence. Oui, nous n'avons pas de problème d'effectifs étudiants. Mais un projet d'enseignement supérieur ne se résume pas à avoir assez d'étudiants pour lui donner des moyens. Aujourd'hui, le problème en licence est qu'on a beaucoup d'étudiants mais qu'il y en a plein qui échouent. Que font-ils ? Ils vont grossir le nombre de chômeurs.

On parle de la licence, il y a les formations et il faut aussi inventer des choses pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Nos étudiants resteront s'ils ont des choses à faire sur le territoire et si on s'adapte.

Je ne suis pas contre le fait de se mettre ensemble. Tu as raison de dire que puisqu'on change d'échelle, ce qu'on veut faire chacun séparément, on peut dire qu'on veut le faire ensemble. Mais je trouve que "*ce qu'on veut faire ensemble*" est insuffisamment défini et je pense qu'on met la charrue avant les bœufs. Ce n'est que mon point de vue. Dans l'expérience que j'ai par ailleurs, en général on met les moyens au service d'un projet. Quand tu dis que le projet est le rayonnement à l'international, notamment la recherche et la pluridisciplinarité, maintenir une université pluridisciplinaire n'est pas un projet.

Le Président.- Si, Sophie, parce que nous sommes dans une phase de construction qui est de nature politique. On n'est pas dans une phase où on définit des projets et des formations. Ce qu'on est en train de faire ensemble, c'est de la politique et construire un projet qui est de nature politique. Ce projet dit clairement que nous voulons faire une grande université. Une grande université a de façon consubstantielle la notion d'université, la pluridisciplinarité, la qualité de l'orientation, la licence, le master, le doctorat. Tout ceci est bien contenu dans le mot "université". Ce que nous proposons ici, ce n'est pas un texte qui doit dire ce que fait une université, c'est un texte qui dit quelle est la construction de nature politique que nous sommes en train de faire avec nos collègues de Franche-Comté.

Mme Gerrer.- Je souhaite prendre la parole en tant que doyen de l'UFR Langues et Communication. Mes collègues et moi-même avons été très inquiets pendant ces dernières années où le mot d'ordre était "fusion" quand on parlait d'un rapprochement avec la Franche-Comté. On était très inquiets parce qu'on avait peur de perdre notre identité et de perdre une partie de l'UFR. En tant que doyen, je me reconnais complètement dans le projet qui est proposé aujourd'hui pour deux raisons essentielles. Tout d'abord parce que cela nous donne du temps. Je ne suis pas du tout d'accord avec tous les collègues qui parlent de précipitation. Pour moi, ce projet nous donne justement le temps de réfléchir, le temps de se rapprocher de la Franche-Comté. Samuel, tu disais que tu avais des contacts avec la Franche-Comté. Nous, nous n'en avons pas ou très peu. Ce sont des collègues qui nous font peur parce que dans une fusion, on a peur de l'autre. Là, on est dans un projet fédéral, tout du moins dans la première phase qui va tout de même durer longtemps, et dans un fédéralisme, chacun garde son identité. Cela nous permet de prendre le temps de discuter.

L'autre critère qui me semble déterminant dans le projet qui nous est proposé aujourd'hui, c'est que ce n'est pas une fusion qui nous est imposée du haut vers le bas, comme on avait l'impression que le projet l'était ces dernières années. J'ai le sentiment que, dans ce projet, je vais être moteur et je vais pouvoir - en tant qu'UFR - participer et réfléchir à la construction commune et non pas subir un système qui m'a été ou m'aura été imposé.

M. Rollin.- Je voulais répondre à Monsieur Mercier qui parlait de frilosité, en particulier des personnels BIATSS. Vous ne connaissez pas du tout le problème des BIATSS, c'est un gros problème. Les BIATSS sont en grande majorité des catégories C à l'université et beaucoup de choses sur ce rapprochement, cette fusion, ont été dites durant la campagne pour l'élection du président. Lors d'une réunion publique, j'ai posé une question à Monsieur Bonnin, à ce moment-là candidat. Je lui ai demandé si des mutations allaient être faites. La réponse a été claire : "oui, des mutations seront faites". Vous avez dit que vous mettriez en place un système de compensation, un système de primes ou de promotions. C'est d'ailleurs ce qu'on retrouve dans le rapport qui a été présenté au conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté.

On sait qu'un certain nombre de services sont déjà plus ou moins programmés pour le rapprochement. J'en prends un qui a commencé : la formation des personnels. Je prends en particulier les bourses puisque certains font actuellement de la formation à Besançon. Tout d'un coup, on dit à un personnel qui habite à 40 km de Dijon que la prise en charge financière ne se fera plus que depuis l'université, alors que jusqu'à maintenant c'était le lieu du domicile. "Maintenant, vous devez venir à Dijon, retourner à Besançon, vous revenez à l'université et vous repartez chez vous." Voilà ce qui se passe. Il y a eu un cas il y a 15 jours. Si vous pensez que c'est ce qui va faire que les personnels vont pouvoir s'approprier une future fusion... parce que pour moi c'est une fusion, quoiqu'on mette dedans, on ne pourra pas l'accepter.

De plus, il suffit de voir les différents rapports, en particulier dans les projets de loi qui apparaissent, et le président l'a souvent rappelé, on met l'université dans un ensemble très intégratif, avec un certain nombre de services qui seront regroupés. On ne pourra pas faire vivre un tel ensemble en continuant à avoir la même entité à Dijon et la même entité à Besançon. Je prends l'exemple des services financiers. Si on veut quelque chose de cohérent en terme de bourse, il faudra bien une bourse centrale au niveau du grand ensemble. On ne gardera pas deux bourses. Que fera-t-on de ces personnels ? Des mutations forcées, déguisées ? On connaît le système. Les personnels BIATSS ne sont pas véritablement associés à ce projet. Je le vois tous les jours dans notre UFR. Je travaille les dossiers, c'est donc une question qui m'intéresse mais ce sont des questions qui ne sont pas abordées du point de vue des personnels. Dans l'offre de formations, que deviennent les personnels qui travaillent dans le technique, l'administratif, qui sont associés à ces formations ? Ils ne sont jamais consultés, juste à la fin. Cela dure depuis des années, bien avant ce projet-là. Quand on crée une filière, on se dit tout d'un coup qu'il nous faut du personnel, mais c'est une fois qu'elle a été créée. Cela a été de tout temps dans le système de l'université : on s'occupe des personnels techniques et administratifs à la fin. C'est à la fin qu'on se demande comment faire tourner cet ensemble. C'est pour cette raison que les craintes sont là au niveau des personnels techniques et administratifs. Ces personnels savent qu'ils seront ultérieurement les paramètres d'ajustement.

Le Président.- Monsieur Rollin, vous savez quelle est la nature de la vision que j'ai du rôle des personnels administratifs et techniques dans cette université et à quel point je soutiens l'importance de leur rôle. Là-dessus, vous ne pouvez pas me suspecter de ne pas vouloir en tenir compte. Je sais très bien ce que sont les craintes des personnels administratifs et techniques. C'est précisément une des premières choses que j'ai entendue pendant ma campagne, ce sont ces craintes de mobilité forcée. On a bien dit qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée, cela a été dit clairement, on l'a même écrit. Il y aura peut-être des besoins de mobilité, même probablement. C'est précisément là que le modèle que nous proposons, qui se déroule sur un pas de temps qui est long, de 10 ou 12 ans, trouve aussi son intérêt et sa force. Pendant ce pas de temps, un certain nombre de collègues prendront leur retraite. A ce moment-là et à la faveur de ces évolutions, on peut opérer des recrutements qui permettent de faire des redéploiements d'un site à l'autre d'une façon consentie et indolore. C'est précisément parce que je ne veux pas qu'on procède avec la rapidité et la brutalité qui ont prévalu en Lorraine que je souhaite que nous nous donnions ce temps-là.

Une des forces du dispositif que nous proposons, qui est profondément fédéraliste, c'est de dire qu'à partir de 2016, si on met en place le dispositif, l'entité UB existe toujours, ainsi que l'entité UFC. C'est donc précisément que les services administratifs, les services support de ces deux entités existent toujours. On ne va pas, d'un seul coup, tout rebrasser, dire qu'on met toutes les finances à un endroit et toutes les ressources humaines à un endroit. Cela n'a pas de sens. Dans un premier temps et sur un pas de temps qui est long, les services support restent là où ils sont puisque les entités restent là où elles sont. Ensuite, c'est très précisément et très progressivement que peuvent se produire les redéploiements.

Pour ce qui concerne le niveau d'information des collègues administratifs et techniques BIATSS, peut-être que nous n'avons passé qu'un quart d'heure sur la réunion qui a eu lieu à l'UFR SVTE, mais connaissez-vous beaucoup de processus dans lesquels le niveau de concertation ait été aussi approfondi que celui que nous avons conduit ? Puisque 15 réunions publiques ont duré environ 2 heures. Nous n'avons bien sûr pas parlé que du rapprochement, mais cela fait beaucoup et chacun pouvait venir nous entendre. C'est précisément pour que toute la communauté BIATSS soit informée que, quand nous avons fait le congrès, j'ai souhaité que le comité technique soit associé, titulaires et suppléants. Je considérais qu'inviter les titulaires n'était pas suffisant. Nous avons donc invité tous les suppléants du comité technique, précisément pour que le maximum des collègues administratifs et techniques qui sont engagés dans la vie institutionnelle puissent être informés de ce projet. Très honnêtement, je crois qu'on ne pouvait pas dialoguer, concerter plus qu'on ne l'a fait. Il y a un temps pour la concertation, nous l'avons mené, et il y a un moment où il faut prendre des décisions.

Pour moi, il serait très facile d'être un peu clientéliste et de vous tenir un langage un peu lénifiant disant que nous allons voir, que c'est peut-être une très bonne idée de fusionner ou de se rapprocher mais que nous y réfléchissons la semaine prochaine et que nous ferons un vote en 2016. Non, il en va de ma responsabilité. Nous sommes ici dans des engagements et dans des projets qui sont de nature politique. Je pense qu'il est de ma responsabilité, quelle que puisse en être l'appréciation de la communauté universitaire, de porter un projet qui soit courageux parce que c'est l'avenir

qui est lié à cela, c'est l'avenir de tous les jeunes de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

Sophie, honnêtement, je suis certain que nos préoccupations se rejoignent. C'est parce qu'on aura une grande université pluridisciplinaire qu'on pourra accueillir et insérer le mieux possible tous les jeunes de nos régions.

M. Clerc.- Par rapport aux formations, il y a aussi les collègues dont les formations se font à Besançon, qui font la navette. Il y aura des choses à mettre en place à ce niveau, que ce soit des aménagements horaires, une organisation, pourquoi pas de la garde pour les enfants pour les personnels qui seraient à Besançon et qui sont en formation jusqu'à 17 heures. Je pense que tout cela aura aussi un coût.

Sinon, sur le calendrier, si je comprends bien, le modèle vers lequel nous allons avec cette Université Bourgogne Franche-Comté permettra dès sa création de prendre en charge des missions comme les finances, les ressources humaines, etc. Cela veut dire que techniquement, on pourra être au point dans peu de temps. Or, aujourd'hui, même si les services commencent à se rencontrer, je ne les vois pas aboutir, même à 18 mois, à des solutions communes, des méthodes de travail, des logiciels communs. Même techniquement, le calendrier me semble un peu hard, surtout pour les collègues qui vont devoir les mettre en œuvre.

Le Président.- C'est précisément pour cela que la phase 2014-2016 va être une phase de confédéralisme très modéré. La doctrine actuelle du ministère est de permettre aux présidents qui ont été élus l'an passé de terminer leur mandat. On va donc être dans une transition qui se fera de manière douce, où il y aura la possibilité d'expérimenter le conseil académique et un certain nombre de choses comme cela. Il n'y aura pas de prise en charge des ressources humaines, des finances, des grandes fonctions régaliennes par l'Université de Bourgogne Franche-Comté, même si elle est juridiquement créée, à partir de 2014. C'est à partir de 2016 que les choses vont se mettre en place. Là encore, ce pas de temps de 2 ans va nous permettre de commencer à construire les schémas de cette administration commune. On a 2 ans, 2 ans et demi, 3 ans pour commencer à mettre en place le dispositif.

Par contre, qu'il y ait des difficultés, que la navette ne marche pas bien, nous en sommes évidemment tous conscients. Au moment du congrès, en décembre, beaucoup de collègues ont fait mention de telle ou telle difficulté dans telle et telle filière, nous en sommes tous bien conscients. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés de nature technique et de nature opérationnelle et sur le terrain qu'on doit renoncer à une ambition qui est véritablement une ambition stratégique et politique pour l'avenir. Les difficultés existent, nous les traiterons progressivement et il en restera.

J'insiste sur le fait que ce projet se déroule sur un pas de temps qui est long. C'est précisément ce qui permettra aussi de régler certaines difficultés. Nous sommes conscients de toutes les difficultés, soyez-en assurés. D'ailleurs, et je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de le dire, dans le cadre du conseil de direction de l'université fédérale, on a mis en place une dizaine de groupes de travail thématiques sur des questions de finances, d'interopérabilité informatique, de ressources humaines dans lesquelles sont associés des vice-présidents de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche-Comté, ainsi que des responsables administratifs, précisément pour qu'on avance et qu'en même temps qu'on traite ces questions très politiques et qu'on va traiter les

questions de statuts, on puisse avancer aussi sur des questions opérationnelles. Nous sommes donc bien conscients de cela et nous mettons en place les démarches et les procédures qui permettent d'y répondre.

Y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que chacun s'est exprimé autant qu'il le souhaitait ?

S'il n'y en a pas, je vais vous relire le texte qui est proposé. Ensuite, je le soumettrai à votre vote. Je vous relis donc le document proposé qui est celui qui a été voté par l'Université de Franche-Comté : *"Par cette délibération solennelle de son conseil d'administration, et sous réserve des dispositions législatives en cours d'élaboration, l'Université de Bourgogne décide qu'elle créera officiellement comme membre fondateur, avec l'Université de Franche Comté et tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté qui en accepteront la proposition, une grande Université de Bourgogne Franche-Comté. Les statuts de cette grande Université seront rédigés par ses membres fondateurs, dans la concertation avec leurs communautés. Ils permettront une gouvernance commune respectant les identités de chaque territoire et de chaque établissement-membre ainsi que les intérêts des personnels et des usagers, et seront fondés sur les principes de subsidiarité et de proximité. L'objectif de ces statuts sera de faire évoluer le nouvel établissement vers un modèle fédéral à partir de 2016. Ils entreront en vigueur dès 2014 pour une période transitoire permettant de fonctionner sur un modèle confédéral.*

L'Université de Bourgogne décide que tous les diplômes actuellement portés par les établissements concernés seront officiellement délivrés par l'Université de Bourgogne Franche-Comté dès sa création, en précisant le cas échéant dans l'intitulé du diplôme l'établissement-membre concerné.

L'Université de Bourgogne décide que la signature scientifique du personnel et des doctorants travaillant au sein du futur établissement fédéral, quels que soient l'établissement et le laboratoire d'origine, sera, dès sa création, celle de l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

L'Université de Bourgogne décide que cette grande Université de Bourgogne Franche-Comté devra travailler dès sa création à l'internationalisation de ses activités et renforcer en particulier ses collaborations avec les établissements suisses d'enseignement supérieur et de recherche."

Je pense que les débats ont été à leur terme.

Qui s'oppose à ce texte ? 5 oppositions.

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je vous remercie.

19 pour, 5 contre, 3 abstentions

M. Jules. - Serait-il possible de nous envoyer assez rapidement le texte ? Parce qu'on va sortir du conseil d'administration sans l'avoir.

Le Président.- Il n'y a aucun problème. On vous le fera passer dès demain.

Merci à tous. Je crois que ce conseil d'administration va compter dans l'histoire de notre université, je vous en remercie tous. Nous avons prévu de faire une photo. Je souhaite que nous fassions une photo des administrateurs qui ont participé à ce débat et à ces décisions. Merci.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15)



Le Président,

Alain BONNIN